



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

# **Rapport de gestion** du Conseil fédéral 2015

## Volume II



16.001 / II

## **Rapport du Conseil fédéral sur sa gestion 2015 – volume II**

Décision du Conseil fédéral du 17 février 2016

Introduction .....	3
Chancellerie fédérale .....	4
Département des affaires étrangères .....	9
Département de l'intérieur .....	24
Département de justice et police .....	34
Département de la défense, de la protection de la population et des sports.....	40
Département des finances .....	44
Département de l'économie, de la formation et de la recherche .....	51
Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication .....	61

Editeur: Chancellerie de la Confédération suisse  
ISSN: 1663-1285  
Art. n° 104.610.f

Diffusion: OFCL, vente des publications fédérales, CH-3000 Berne  
[www.bundespublikationen.admin.ch](http://www.bundespublikationen.admin.ch)  
Egalement disponible sur Internet: [www.admin.ch](http://www.admin.ch)

## Introduction

Conformément à l'art. 51 de la loi du 21 mars 1997 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA), les départements, groupements et offices planifient leurs activités dans le cadre de la planification générale du Conseil fédéral. Avant le début de chaque année, les départements transmettent leur planification à la Chancellerie fédérale, qui en soumet la synthèse au Conseil fédéral. Lors de cet exercice, les départements veillent à ce que leurs objectifs annuels s'accordent avec ceux du Conseil fédéral.

Les objectifs annuels de chaque département sont présentés sous la forme d'un catalogue d'objectifs assortis de mesures qui servira de base, en fin d'année, à un bilan comparant les objectifs et les réalisations.

### Explication des signes:

\* cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2015

## Chancellerie fédérale

### Objectif 1: **Mettre en œuvre les procédures de développement et d'organisation conformément aux objectifs**

*En majeure partie atteint*

- ▶ **Le service présidentiel est institué sur les plans matériel et organisationnel, il est doté du personnel nécessaire et les personnes contractuellement détachées par le DFAE commencent leur travail le 1<sup>er</sup> janvier 2015.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la personne détachée par le service diplomatique, son assistante et un spécialiste de la communication sont entièrement au service du département présidentiel. Le changement de personnel au Conseil diplomatique a aussi été pleinement réalisé en juillet 2015.

- ▶ **Le mandat pour le projet subséquent «Réalisation de GEVER» est présenté pour information à la Conférence des secrétaires généraux au cours du premier trimestre 2015, l'adjudication OMC de deux produits GEVER est effectuée d'ici à la fin du premier semestre 2015 et la Chancellerie fédérale choisit son produit GEVER d'ici à la fin du troisième trimestre 2015.**

Le Conseil fédéral a élargi le mandat attribué à la Chancellerie fédérale. Cette dernière est chargée de mener à bien un programme comprenant la réalisation de la plateforme informatique et du produit GEVER standardisé au niveau fédéral, et aussi la phase d'introduction et de migration centralisée et coordonnée dans tous les départements et à la Chancellerie fédérale. Les marchés pour les deux produits GEVER ont été adjugés le 27 mai 2015. Tous les départements et la Chancellerie fédérale ont ensuite opté pour le produit Acta Nova de l'entreprise ATOS. En outre, un message proposant au Parlement d'ouvrir un crédit d'engagement a été élaboré puis approuvé par le Conseil fédéral le 1<sup>er</sup> septembre 2015. Le programme a été soumis à la Conférence des secrétaires généraux le 30 octobre 2015 et approuvé le 1<sup>er</sup> novembre 2015 par l'adjudicatrice, à savoir la chancelière de la Confédération.

- ▶ **Au cours du premier semestre 2015, le Conseil fédéral prend connaissance du rapport annuel 2014 concernant l'état d'avancement des travaux liés à «GEVER Bund» et décide, si besoin est, de mesures complémentaires.\***

Le rapport annuel 2014 concernant le projet GEVER Confédération a été porté à la connaissance du Conseil fédéral le 13 mars 2015.

- ▶ **La gestion des contrats est introduite à la Chancellerie fédérale au cours du premier trimestre 2015, la procédure d'appels d'offres publics est standardisée et documentée d'ici à la fin du premier semestre 2015 pour tous les types de marchés et le respect des dispositions légales relatives aux appels d'offres publics peut être vérifié en tout temps.**

La gestion des contrats a été instaurée dans les délais prévus. La standardisation des processus d'acquisition a toutefois été reportée à 2016 pour que la mise en place d'un système uniforme de controlling des achats applicable à tous les marchés passés par Confédération puisse être prise en compte.

- ▶ **Les instruments et les ressources humaines nécessaires à l'analyse de la situation et du contexte de même qu'à la détection précoce des crises sont développés, disponibles et prêts à être mis en œuvre d'ici à la fin du premier semestre 2015.**

Les ressources humaines nécessaires à l'analyse de la situation et du contexte ont été mises à disposition avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015. L'instrument de l'analyse de la situation et du contexte n'est en revanche pas encore opérationnel. Actuellement, la Chancellerie fédérale élabore un projet de mise en œuvre de l'analyse de la situation et du contexte qui soit conforme à la décision du Conseil fédéral et au cadre fixé par l'État-major de prospective.

Depuis le début de 2015, la détection précoce des crises a lieu de façon continue. Les instruments et méthodes nécessaires à cet effet ont été développés et sont mis en œuvre. Ils sont contrôlés et améliorés en permanence. Lors de sa séance du 19 août 2015, le Conseil fédéral a discuté en détail du premier rapport relatif à la détection précoce des crises. Celle-ci met l'accent sur des risques nouveaux et sur des risques qui n'ont pas encore été pris en compte. Aucune ressource supplémentaire n'a été attribuée en prévision de cette nouvelle tâche.

## **Objectif 2: Exécuter les tâches de manière efficiente et conforme aux objectifs**

*En majeure partie atteint*

- ▶ **L'appel d'offres public OMC pour l'analyse des résultats de vote est lancé conformément aux dispositions légales, sur la base d'une étude des besoins, d'ici à la fin du premier semestre 2015 et l'adjudication est effectuée et publiée d'ici à la fin de 2015.**

L'appel d'offres public OMC a été publié le 17 août 2015 sur le système d'information sur les marchés publics [www.simap.ch](http://www.simap.ch). L'adjudication a eu lieu le 11 novembre 2015, avant d'être publiée le lendemain sur cette même plateforme. Le marché a été adjugé à la Fondation suisse pour la recherche en sciences sociales FORS, en collaboration avec le Zentrum für Demokratie à Aarau et l'institut de sondage LINK. Le contrat porte sur une durée de quatre ans.

- ▶ **La révision de l'ordonnance sur la consultation et celle de l'ordonnance sur les publications officielles sont soumises au Conseil fédéral au cours du troisième trimestre 2015, afin qu'elles puissent entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, en même temps que les révisions des lois correspondantes.**

Il a fallu adapter le calendrier initial concernant l'ordonnance sur les publications officielles, car une consultation imprévue sur ce projet de révision a eu lieu du 1<sup>er</sup> juillet au 23 octobre 2015 pour répondre à la demande pressante de la Conférence des gouvernements cantonaux.

Le Conseil fédéral a approuvé la nouvelle ordonnance sur les publications officielles le 7 octobre 2015 ainsi que la mise en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la plupart des modifications de la loi du 26 septembre 2014 sur les publications officielles.

- ▶ **Les préparatifs formels concernant l'élection 2015 du Conseil national sont achevés fin 2014, les listes de candidats vérifiées d'ici fin août 2015 et le rapport sur l'élection est soumis au Conseil fédéral d'ici fin novembre 2015.**

Le Conseil fédéral a approuvé, le 22 octobre 2014, la Circulaire du Conseil fédéral aux gouvernements cantonaux concernant les élections pour le renouvellement intégral du Conseil national du 18 octobre 2015. Le même jour, la Chancellerie fédérale a publié le Guide à l'usage des groupes voulant lancer des candidatures. Dès réception, elle a immédiatement vérifié les listes de candidats envoyées par les cantons en août et en septembre 2015 et a communiqué les irrégularités à ces derniers. Elle n'a pas constaté de candidatures multiples émanant de personnes figurant sur la liste de candidats de plusieurs cantons à la fois. Le 11 novembre 2015, le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur l'élection du Conseil national pour la 50<sup>e</sup> législature avant de le transmettre à la Chambre basse.

- ▶ **Des informations concernant l'élection du Conseil national sont publiées tout au long de l'année électorale 2015 sur la plateforme électronique nationale ch.ch et dans la brochure consacrée au renouvellement intégral du Conseil national.**

La Chancellerie fédérale a édité dans les quatre langues nationales la Notice explicative pour l'élection du Conseil national; les cantons ont donc pu l'envoyer à temps aux 5,3 millions d'électeurs. La brochure 2015, qui a fait peau neuve, a été bien accueillie. Conçue avant tout comme une instruction de vote, elle comporte aussi des informations sur le Parlement et des autoportraits des onze partis représentés au Conseil national, ce dernier élément ayant incité le Parti Pirate à déposer un recours. Le Tribunal fédéral a toutefois estimé que la brochure était conforme à la Constitution et à la loi.

Pour compléter la brochure précitée, la Chancellerie fédérale a réalisé une vidéo dans les trois langues officielles et en langue des signes, qui explique en quelques minutes comment remplir et envoyer un bulletin électoral; elle a été diffusée sur la plateforme électorale nationale [www.ch.ch/fr/elections2015](http://www.ch.ch/fr/elections2015).

Conçue en cinq langues et régulièrement actualisée, la plateforme électorale ch.ch – projet conjoint de la Chancellerie fédérale, des Services du Parlement, de l'Office fédéral de la statistique et du portail des autorités ch.ch – a été mise en service un an avant les élections. Elle donnait des informations générales sur les élections et des instructions de vote pour le Conseil national et le Conseil des États. Le jour de l'élection, on pouvait y consulter les résultats officiels. Jusqu'aux élections, le portail a enregistré plus d'un million de visiteurs. Le dimanche de l'élection, il a été consulté par quelque 180 000 personnes.



**Objectif 3: Mettre en œuvre les projets stratégiques conformément au calendrier et aux contenus prévus**

*En majeure partie atteint*

- ▶ **Les adaptations définies pour le «Nouveau Portail juridique de la Confédération» sont mises en œuvre d'ici à la fin du premier semestre 2015 et les travaux de modernisation du CPO sont achevés au cours du troisième trimestre 2015 conformément au calendrier, aux contenus et au financement prévus.**

En raison de la législation sur les marchés publics, les adaptations du «Nouveau Portail juridique de la Confédération» n'ont pu être mises en chantier qu'au début de l'été 2015. Elles ont été effectuées conformément aux impératifs matériels et financiers et publiées sur Internet en décembre 2015.

Dans le cadre de la modernisation du CPO, le soutien technique du passage à la primauté de la version électronique des publications officielles était disponible début 2016. L'appel d'offres pour un nouveau système de production et de publication a été publié sur la plateforme SIMAP en novembre 2015.

- ▶ **Le site Internet [www.admin.ch](http://www.admin.ch) mis à jour est mis en ligne au cours du premier trimestre 2015, puis son contenu est régulièrement développé selon le plan directeur y afférent.**

La mise en service a eu lieu au deuxième trimestre 2015. Le site Internet permet de communiquer les affaires et les décisions du Conseil fédéral en temps utile et de manière adéquate et de les présenter sur les différents médias. La Chancellerie fédérale publie sur le site [admin.ch](http://www.admin.ch) les informations ayant trait aux votations fédérales et les résultats des dimanches de votations. La nouvelle chaîne YouTube du Conseil fédéral, qui présente des résumés des conférences de presse du gouvernement ainsi que des productions de la Chancellerie fédérale, vient compléter l'offre du site [admin.ch](http://www.admin.ch). Enfin, en collaboration avec les départements, la Chancellerie fédérale y publie des dossiers consacrés à des thèmes importants ou renvoie aux sites pertinents des départements.

- ▶ **Le premier pilote en vue du remplacement de l'application EXE et du redéveloppement du controlling du Conseil fédéral (CCF) est prêt à être testé à la fin du premier semestre 2015, afin que le deuxième pilote puisse être développé sur la base des acquis du premier et qu'il soit prêt à être testé fin 2015.**

L'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication a remis comme prévu, fin avril 2015, le premier pilote de l'application EXE/CGCF afin qu'il puisse être testé. Ensuite, les tests ont été effectués avant la réception du pilote à la fin du mois de mai. Les travaux de développement ont été poursuivis pendant la deuxième moitié de l'année et l'application a été complétée avec les fonctionnalités du deuxième pilote. L'achèvement des travaux de développement et le début des tests ont eu lieu fin octobre, soit trois semaines plus tôt que prévu. Début décembre 2015, le deuxième pilote a pu être réceptionné. D'ici au printemps 2016, il servira de base pour la mise en œuvre de la troisième et dernière étape de développement.

- ▶ **Les conditions permettant d'introduire le vote électronique dans les cantons sont créées, du côté de la Confédération, au cours du premier semestre 2015 et ce canal de vote est disponible dans certains cantons pour l'élection 2015 du Conseil national.**

La Chancellerie fédérale a pu donner un agrément à 14 cantons pour le recours au vote électronique lors des scrutins du 8 mars et du 14 juin 2015. 100 000 électeurs suisses de l'étranger et 95 000 électeurs des cantons de Genève et de Neuchâtel ont pu voter par voie électronique. Le pourcentage maximum des électeurs suisses de l'étranger ayant voté par Internet était de 67 %. Depuis le 8 mars 2015, des systèmes reposant sur la vérifiabilité individuelle sont en service. Ces derniers permettent aux électeurs de vérifier si leur suffrage a été transmis correctement.

Lors de l'élection du Conseil national, les cantons de Genève, Lucerne, Bâle-Ville et Neuchâtel ont proposé le vote électronique. 34 000 électeurs suisses de l'étranger provenant de ces quatre cantons et 97 000 électeurs des cantons de Genève et Neuchâtel ont pu voter par voie électronique. En revanche, le Conseil fédéral n'a pas pu accepter les demandes des cantons faisant partie du consortium «Vote électronique», qui auraient souhaité utiliser ce moyen de vote pour l'élection du Conseil national en 2015. Début juillet, le consortium avait informé la Chancellerie fédérale des résultats de l'audit externe qu'il avait fait exécuter. Selon cet audit, le système du consortium présentait une faille en matière de protection du secret du vote. Il aurait certes été techniquement possible de résoudre ce problème, mais pas dans le laps de temps précédant l'élection du Conseil national. En outre, le système du consortium ne remplissait pas toutes les exigences de l'ordonnance de la Chancellerie fédérale sur le vote électronique (OVotE). Cette constatation ressortait directement des documents soumis. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, les dispositions de l'OVotE sont contraignantes; après un délai transitoire de 18 mois, il est donc impératif de s'y conformer.

- ▶ **La nouvelle banque de données relative aux organes extra-parlementaires est introduite au cours du premier trimestre 2015.**

Le développement de la nouvelle application s'est achevé fin 2014. Le 9 février 2015, les départements ont pu mettre en service la nouvelle application pour la gestion des données. Dans le cadre des élections pour le renouvellement intégral des organes extra-parlementaires organisées en novembre 2015, toutes les fonctionnalités de la nouvelle banque de données ont pu être utilisées avec succès pour la première fois.

- ▶ **Les mandats de la direction générale du projet «Nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (NMG)» de l'Administration fédérale des finances sont remplis dans les délais et les processus concernés sont adaptés au cours du troisième trimestre 2015.**

Les mandats ont été remplis dans les délais et les résultats exigés ont été obtenus. S'agissant des processus concernés, la Chancellerie fédérale est prête pour la première budgétisation selon les principes du NMG au printemps 2016.

## Département des affaires étrangères

**Objectif 1: Cultiver et développer nos relations avec les États voisins en privilégiant les régions frontalières et en recherchant des solutions rapides et durables aux défis actuels**

*Atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral poursuit sa collaboration avec les États voisins dans des domaines sectoriels stratégiques importants, tant au niveau bilatéral que multilatéral.\***

Les contacts des conseillers fédéraux et des secrétaires d'État avec les pays voisins ont représenté plus de la moitié de toutes les rencontres avec des pays européens et un quart du total au niveau mondial. Un thème central était les questions ouvertes dans les relations entre la Suisse et l'UE. Des moments forts ont ainsi été la visite d'État du président Hollande en avril, la première d'un président français depuis 17 ans, et de la chancelière allemande Merkel en septembre, ce qui n'était plus arrivé depuis 2008.

Des progrès concrets ont pu être faits dans le domaine fiscal, notamment avec l'Italie, par la conclusion des négociations et le paraphe d'un nouvel accord sur la fiscalité des frontaliers. Dans le dossier de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse EuroAirport, des pistes de solution sur le volet fiscal ont pu être déterminées et approfondies durant l'année en cours, sans toutefois aboutir formellement encore. De plus, la coopération bilatérale et régionale avec les pays voisins dans le domaine de la paix, de la sécurité et de la migration a fortement augmenté. En août les quatre pays germanophones voisins ont décidé de coopérer étroitement dans le cadre de l'OSCE, dont la présidence sera reprise en 2016 par l'Allemagne et en 2017 par l'Autriche. L'Expo 2015 à Milan a représenté un autre succès majeur de l'année, avec plus de 2,1 millions de visiteurs au pavillon suisse et de très nombreux contacts officiels. Avec la France, une coopération spéciale s'est établie dans la lutte contre la maladie Ebola et contre les changements climatiques, culminant dans la conférence COP21 à Paris. Dans le domaine de la coopération transfrontalière, un texte de refondation politique a été adopté par les acteurs de l'agglomération franco-valdo-genevoise et la Regio Insubrica, la seule instance existant entre le Tessin et ses partenaires italiens. Finalement, dans le domaine des infrastructures de transports ferroviaires, le projet-phare de l'agglomération du Grand Genève, le CEVA, a progressé avec l'adoption par le Parlement suisse de la convention bilatérale d'exploitation de la future ligne.

**Objectif 2: Renouveau et approfondissement de nos rapports avec l'Union européenne en sauvegardant notre marge de manœuvre politique et nos intérêts économiques à long terme**

*Partiellement atteint*

► **Une solution a été trouvée pour garantir le maintien des accords bilatéraux avec l'UE.\***

En 2015, la Suisse et l'UE se sont concentrées sur la recherche d'une solution pour la libre circulation des personnes qui permette à la Suisse de mieux maîtriser son immigration, tout en garantissant le maintien de la voie bilatérale. A partir du mois de février, des consultations ont été menées avec la Commission européenne sur la libre circulation des personnes; elles sont entrées dans une phase finale durant le dernier trimestre de l'année avec l'implication de la présidence de l'UE. Les deux parties ont manifesté une volonté de trouver une solution. Les résultats sont néanmoins encore incertains à ce stade.

► **La Conseil fédéral a adopté le message relatif à la mise en œuvre du nouvel article 121a de la Constitution fédérale (Cst).\***

Le message n'a pu être adopté au cours de l'année sous revue du fait des entretiens actuellement menés avec l'UE pour trouver, en matière de libre circulation, une solution qui satisfasse à la fois aux obligations de l'article 121a Cst. et à l'accord sur la libre circulation.

► **Les négociations conduites en 2014 au sujet d'un accord institutionnel avec l'UE sont achevées.\***

En 2015, il y a eu des changements de personnel dans les services de la Commission européenne responsables des négociations institutionnelles avec la Suisse. Les négociations ont repris en novembre avec la nouvelle équipe. Les deux principales questions ouvertes restent celles du rôle de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans le règlement des différends et des conséquences en cas de désaccord persistant entre la Suisse et l'UE. Il est prévu de poursuivre et de clôturer les négociations en 2016. Leur conclusion formelle est conditionnée à la recherche d'une solution dans le domaine de la libre circulation des personnes.

► **Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats intermédiaires et, s'ils sont déjà disponibles, des résultats définitifs des négociations avec l'UE en vue de la mise en place du processus d'échange automatique de renseignements (EAR), dont le plan de mise en œuvre dépendra également du calendrier de l'UE.\***

Les négociations relatives à la mise en œuvre de l'EAR se sont achevées le 27 mai 2015 avec la signature du protocole modifiant l'accord entre la Suisse et l'UE sur la fiscalité des revenus de l'épargne. L'accord sur l'EAR conclu entre la Suisse et l'UE respecte la norme internationale de l'OCDE. A l'issue de la procédure de consultation, le Conseil fédéral a adopté le message du 25 novembre 2015 relatif à l'accord sur l'EAR. De son côté, le Conseil des ministres de l'UE a adopté l'accord le 8 décembre 2015.

- ▶ **Le message concernant l'association de la Suisse au programme-cadre de l'UE «Creative Europe», qui intégrera, outre MEDIA, un nouveau volet consacré à la promotion de la culture, est adopté.\***

Les négociations se sont poursuivies en 2015, sans toutefois être achevées. Deux questions ne sont pas encore résolues. Il s'agit de l'éventuelle subordination de l'accord à l'accord institutionnel et des conditions relatives à une application transitoire de l'accord, en particulier dans le cadre de la reprise de la directive Services de médias audiovisuels. La conclusion des négociations dépend de surcroît de la recherche d'une solution pour la libre circulation des personnes.

- ▶ **En 2015, le Conseil fédéral a procédé à une évaluation sur le bien-fondé et la faisabilité d'un possible accord sectoriel avec l'UE dans le domaine des services financiers et a défini la marche à suivre.\***

De premiers entretiens ont eu lieu en 2015 avec l'UE pour examiner la question de l'opportunité et de la faisabilité d'un accord sur les services financiers. Cependant, l'UE y a mis fin en arguant du contexte général des relations bilatérales. Depuis, le Conseil fédéral a poursuivi l'examen de la question des modalités possibles d'un tel accord et de ses enjeux pour la Suisse. Il définira les prochaines étapes lors de la reprise des entretiens et après un examen approfondi des intérêts en présence.

- ▶ **Des négociations sont menées en vue de la conclusion avec l'UE d'un accord sur la participation de la Suisse à des opérations de gestion de crise dans le cadre de la Politique commune de sécurité et de défense (PCSD) de l'UE.\***

Le Conseil fédéral n'a encore adopté en 2015 aucun mandat de négociation pour un accord-cadre régissant la participation de la Suisse à des opérations de promotion de la paix dans le cadre des missions civiles et militaires de la PSDC de l'UE. En revanche, il a engagé avec l'UE des négociations sur des accords ad hoc concernant la participation de la Suisse, par l'envoi d'experts, aux missions civiles de soutien aux forces de sécurité intérieures maliennes (EUCAP Sahel Mali) ainsi qu'à la mission civile de conseil sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (EUAM Ukraine).

- ▶ **Faisant suite à la conclusion des négociations entre la Suisse et l'UE dans le domaine de l'électricité, le message concernant l'accord correspondant est adopté.\***

Les avancées enregistrées feront l'objet d'une ébauche commune d'accord. Bien que les négociations soient bien avancées, plusieurs questions institutionnelles et quelques points d'ordre matériel ne sont toujours pas résolus. Outre les questions de fond encore en suspens, les développements concernant l'accord sur la libre circulation des personnes et les négociations relatives à un accord institutionnel seront décisifs pour la poursuite et la conclusion des négociations sur l'électricité.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la ratification d'un accord bilatéral avec l'UE concernant le couplage des systèmes d'échange de droits d'émission respectifs de la Suisse et de l'UE.\***

Les délégations se sont mises d'accord sur un texte commun qui tient compte des points contenus dans le mandat de négociation (intégration du trafic aérien, reconnaissance mutuelle des droits d'émission, accès non discriminatoire aux marchés d'émission, surveillance par un comité mixte). Une signature n'est pas possible à ce jour, car l'UE la fait dépendre de la recherche d'une solution pour la libre circulation des personnes.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le mandat de négociation avec l'UE en vue de la participation de la Suisse à la coopération instituée par le traité de Prüm, en tenant compte en particulier du lien avec l'accès à Eurodac.\***

Le 13 mars 2015, le Conseil fédéral a adopté le mandat de négociation pour la conclusion d'un accord avec l'Union européenne sur la participation de la Suisse à la coopération de Prüm.

- ▶ **La Suisse poursuit ses négociations et ses discussions avec l'UE dans divers domaines sectoriels.**

La plupart des discussions ou négociations ouvertes avec l'UE ont été poursuivies en 2015. Par ailleurs, le Conseil fédéral a nommé en août un négociateur en chef afin de renforcer la structure de coordination de l'ensemble des dossiers ouverts avec l'UE.

**Objectif 3: Poursuite et adaptation de l'engagement de la Suisse en faveur de la stabilité en Europe, dans les régions limitrophes de l'Europe (voisinage lointain) et le reste du monde**

*En majeure partie atteint*

#### ***Droit international public***

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation sur le troisième Protocole facultatif (2011) à la Convention relative aux droits de l'enfant (1989) concernant une procédure de communication et il a adopté le message en vue de son approbation, probablement dans le courant du premier semestre 2015.\***

Le 11 décembre 2015, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport final concernant la procédure de consultation et adopté le message.

- ▶ **La Suisse a apporté un soutien financier, organisationnel et matériel à la 32<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui a lieu à Genève à fin 2015. Dans ce cadre, la Suisse a, conjointement avec le CICR, fait des propositions concrètes en vue d'améliorer la mise en œuvre du droit international humanitaire, et en particulier la création d'une conférence des États parties aux Conventions de Genève.**

La Suisse a financé un peu plus de la moitié des coûts de la conférence. Elle s'est associée aux préparatifs très en amont et a pu faire inscrire au programme ses priorités. L'organisation et la tenue de la conférence ont été principalement gérées par le commissaire détaché par la Suisse. Avec trois événements organisés en marge, le financement d'une étude et une large implication dans tous les domaines, la Suisse a marqué la conférence de son empreinte. Elle a notamment, avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), soumis des propositions pour les prochaines étapes concernant l'organisation d'une rencontre, à intervalles réguliers, des États parties aux Conventions de Genève. Tous les États ont approuvé le lancement de négociations, conduites par la Suisse et le CICR, sur les fonctions et les modalités d'un tel forum dédié au droit international humanitaire.

- ▶ **Le Forum sur le Document de Montreux, qui définit les obligations de droit international applicable aux activités des entreprises militaires et de sécurité privées dans le contexte des conflits armés, est établi et opérationnel.**

Constitué le 16 décembre 2014, le Forum du Document de Montreux est coprésidé par la Suisse et le CICR. Il permet aux 53 États et trois organisations internationales qui soutiennent à ce jour le Document de Montreux d'échanger leurs expériences et de favoriser le dialogue sur les bonnes pratiques et les enjeux relatifs à la réglementation des entreprises militaires et de sécurité privées.

- ▶ **En 2015, la Suisse a organisé une conférence internationale consacrée à l'établissement de standards internationaux en vue d'une restitution efficiente des avoirs volés.**

La conférence est organisée et aura lieu du 21 au 23 février 2016.

- ▶ **La Suisse s'implique comme partenaire actif et compétent dans le domaine de la prévention et de la lutte contre le terrorisme international. Elle prend en particulier part de manière intensive aux échanges techniques et d'expériences au sein du Forum global contre le terrorisme (GCTF). La Suisse soutient tout spécialement le Global Community Engagement and Resilience Fund (GCERF) à Genève, issu du GCTF.\***

Le Conseil fédéral a adopté à l'automne 2015 une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme qui repose sur des interactions entre la politique étrangère et la politique intérieure. La stratégie a pour point de mire le terrorisme djihadiste des réseaux et groupes État islamique et Al-Qaïda. Sur le plan de la politique étrangère (ONU, GCTF, OSCE, Conseil de l'Europe), la Suisse a défendu l'idée d'une prévention et d'une lutte contre le terrorisme transfrontalier ciblées et efficaces, qui respectent l'état de droit (notamment les droits de l'homme et, lors de conflits armés, le droit international humanitaire). Particulièrement préoccupée par la situation des jeunes et des enfants, la Suisse a lancé dans le cadre du GCTF une initiative qui porte sur

le droit pénal des mineurs. Celle-ci doit formuler des recommandations sur la situation et le traitement des personnes âgées de moins de 18 ans dans les procédures pénales en lien avec la lutte contre le terrorisme. Mis en place pour prévenir l'extrémisme violent, le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (GCERF) est opérationnel depuis 2015. Basé à Genève, il sera soutenu par la Suisse au cours de ses quatre premières années d'existence à hauteur de cinq millions de francs environ. Il a pour mission d'encourager au niveau local, en leur allouant des fonds publics et privés, des projets sociaux, culturels et économiques qui visent à éviter la radicalisation et l'extrémisme violent.

### **Présidence de l'OSCE**

- ▶ **Le rapport final relatif à la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) assumée par la Suisse en 2014 est approuvé. Après avoir exercé ce mandat, et en sa qualité de membre de la Troïka de l'OSCE, la Suisse a poursuivi son engagement en se concentrant principalement sur les conflits non résolus et les problèmes de sécession dans les Balkans occidentaux, dans le Caucase du Sud, en Asie centrale et en Ukraine, conformément au plan de travail biennal 2014–2015 défini conjointement avec la Serbie. Elle a développé les relations multilatérales dans le cadre de la présidence du Partenariat de coopération de l'OSCE avec l'Asie, qu'elle exerce en 2015.\***

Au cours du premier semestre 2015, le Conseil fédéral a présenté le rapport final sur la présidence suisse de l'OSCE en 2014 aux commissions parlementaires compétentes, qui en ont pris connaissance. En qualité de membre de la troïka, la Suisse est restée associée au pilotage de l'OSCE. Dans le cadre du plan de travail biennal qu'elle a établi avec la Serbie, elle a continué de mettre en œuvre certains axes prioritaires de son engagement qu'elle avait définis pour son année de présidence, par exemple la lutte contre la torture, la lutte commune contre le terrorisme et une association plus étroite de la société civile et de la jeunesse aux activités de l'OSCE.

Au cours de l'année sous revue, la Suisse a continué de jouer un rôle actif dans la résolution de la crise ukrainienne. Jusqu'à l'été 2015, elle a mis à disposition l'ambassadrice Heidi Tagliavini pour exercer les fonctions de représentante spéciale de la présidence suisse en exercice de l'OSCE au sein du groupe de contact trilatéral. D'autres Suisses interviennent également dans la recherche de solutions à ce conflit: en qualité de coordinateur du groupe de travail chargé des questions humanitaires, de chef de la mission d'observation à deux postes-frontière entre l'Ukraine et la Russie ainsi que de chef adjoint de la mission d'observation en Ukraine, pour laquelle la Suisse a mis à disposition une douzaine d'observateurs.

En décembre 2015, la Suisse a accueilli la première rencontre depuis plus d'un an entre les présidents d'Arménie et d'Azerbaïdjan consacrée au conflit du Haut-Karabagh. Le représentant spécial de l'OSCE pour le Caucase du Sud, un Suisse, n'a pas ménagé ses efforts, au cours de l'année sous revue, pour que ce dialogue ait lieu au plus haut niveau.

A la tête du partenariat de coopération de l'OSCE avec l'Asie, la Suisse a profité de cette présidence pour nouer des contacts plus étroits avec des organisations régionales de sécurité en Asie de l'Est, notamment lors de la rencontre des ministres le 1<sup>er</sup> juin 2015, à Séoul.



## **Coopération internationale**

- ▶ **La Suisse prend part aux négociations en vue de l'adoption d'un nouveau cadre d'objectifs pour le développement durable post-2015 à l'échelle mondiale.\***

Le 14 janvier 2015, le Conseil fédéral a adopté le mandat pour les négociations internationales sur l'Agenda 2030 pour le développement durable (encore appelé «Agenda post-2015» à cette date) et sur le financement du développement. L'Agenda 2030 a été adopté par les chefs d'État et de gouvernement lors du sommet organisé du 25 au 27 septembre 2015. La Suisse a pu défendre ses positions avec succès. Ses propositions concernant l'eau, la santé, l'égalité des sexes ainsi que la paix et l'état de droit ont été retenues comme autant d'objectifs spécifiques de l'agenda. La Suisse a participé également avec succès à la définition du programme d'action d'Addis Abeba sur le financement du développement. Lors de ces deux négociations, elle a fait figure de pionnier s'agissant de la mise en œuvre et du suivi des objectifs et elle a joué un rôle de premier plan dans la mise en place d'un mécanisme d'examen.

- ▶ **Le Conseil fédéral a transmis le message concernant la prolongation de la loi fédérale sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est.\***

Le 24 juin 2015, le Conseil fédéral a chargé le DFAE et le DEFR d'élaborer une nouvelle loi fédérale sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est et de la lui présenter avec le message sur la coopération internationale 2017–2020. Lors de la consultation, du 17 décembre 2014 au 31 mars 2015, le projet de nouvelle loi a été accueilli favorablement. Le message correspondant a ensuite été préparé et la consultation des offices organisée. Le Conseil fédéral a décidé que l'adoption du message se ferait début 2016, après celle du plan financier de la législature (dans le cadre du message sur le programme de la législature 2015 à 2019).

- ▶ **La Suisse intervient dans la définition des orientations stratégiques du Green Climate Fund (GCF) et apporte une contribution appropriée à son financement.**

A l'issue du premier cycle de financement de novembre 2014 pour le Fonds vert pour le climat (total de quelque 10 milliards de dollars américains), la Suisse a réglé en avril 2015 la première tranche (30 millions de dollars américains) de sa contribution de 100 millions de dollars pour les années 2015 à 2017, approuvée par le Conseil fédéral le 28 novembre 2014 (crédit multilatéral de la DDC). Le seuil d'efficacité ayant été atteint en mai 2015, les premières organisations nationales, régionales et internationales qui auront accès aux fonds ont été accréditées. En étant représentée au Conseil exécutif, la Suisse a pu influencer positivement sur l'orientation stratégique du fonds, ce qui a permis en novembre 2015 de financer les premiers projets en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans le Pacifique sud.

- ▶ **L'accord-cadre bilatéral entre le Conseil fédéral et le gouvernement croate au sujet de la réalisation du programme de coopération visant à atténuer les disparités économiques et sociales au sein de l'Union européenne élargie est négocié.**

L'accord-cadre a été négocié. Approuvé par le Conseil fédéral le 13 mai 2015, il a été signé à Zagreb le 30 juin 2015. Il régit la mise en œuvre du soutien de la Suisse, d'un montant de 45 millions de francs. Des projets d'infrastructure dans le secteur de l'approvisionnement en eau et des eaux usées, la coopération dans la recherche et la formation professionnelle ainsi que le renforcement de la société civile comptent parmi les activités prévues. La Suisse apportera en outre son aide à la Croatie dans le déminage des régions ravagées par la guerre et dans la réintégration, dans la société, des victimes de mines.

- ▶ **La Suisse a renforcé son engagement en faveur des droits de l'homme et de l'accès humanitaire aux victimes de conflits. Elle a mis en œuvre l'initiative Nansen. Les capacités de médiation de la Confédération ont été renforcées.**

La Suisse a soutenu l'ouverture, au Honduras, d'un bureau de terrain du Haut-Commissariat des Nations-Unies aux droits de l'homme. Le 12 août 2015, le Conseil fédéral a décidé de relever sa contribution annuelle de base à 16 millions de francs pour ONU Femmes (2015–2017) et de renforcer les droits des femmes partout dans le monde. La Suisse a en outre poursuivi son engagement pour la promotion du respect des droits de l'homme sur le plan politique bilatéral et multilatéral ainsi que par le soutien à des projets de la société civile. Elle a contribué à l'amélioration de l'accès humanitaire aux populations concernées, d'une part à l'échelon multilatéral (consultation globale pour le sommet humanitaire mondial, 32<sup>e</sup> conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) et, d'autre part, dans des situations concrètes (par exemple en Syrie et au Soudan du Sud). De plus, elle a dispensé à des représentants de gouvernements, de l'ONU et d'ONG une formation continue sur le thème de l'accès humanitaire. Les 12 et 13 octobre 2015, la Suisse a organisé à Genève la conférence de clôture de l'initiative Nansen. A l'issue d'une consultation qui aura duré trois ans, 109 États ont adopté l'agenda qui vise une meilleure protection des personnes contraintes de fuir leur pays en raison de catastrophes naturelles et des effets du changement climatique. Le service compétent pour la médiation a été réorganisé, ses effectifs ont été renforcés afin que les processus de médiation de la Suisse puissent être conduits et accompagnés dans la durée, à un niveau de professionnalisme encore plus élevé. De surcroît, les activités de formation et de perfectionnement à l'intention des experts suisses en médiation ont été élargies.

- ▶ **La Suisse a renforcé son engagement dans le domaine de la promotion civile de la paix. La stratégie du Conseil fédéral pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord est mise en œuvre.**

Les efforts de promotion de la paix de la Suisse ont été renforcés, notamment en Ukraine et au Moyen-Orient. En Ukraine, la Suisse a œuvré pour que soient engagés des dialogues visant à soutenir le processus de négociation mené par l'OSCE et à améliorer les relations entre les parties au conflit. Au Moyen-Orient, la mise en œuvre d'une stratégie intégrée couvrant l'engagement de tous les acteurs du DFAE ainsi que du SEM pour la période 2015 à 2018 a débuté. La mise à disposition d'un

facilitateur au bureau de l'Envoyé Spécial de la Syrie a permis de resserrer d'avantage les liens avec le processus de paix onusien sur la Syrie. Au Liban, un programme spécifique de promotion de paix a été lancé au cours de l'année. Dans le cadre de sa stratégie pour l'Afrique du Nord, la Suisse s'est engagée en Tunisie pour la mise en œuvre de mesures conformes aux droits de l'homme et à la constitution qui ont pour but de prévenir l'extrémisme violent. De plus, elle y a soutenu le processus électoral et a également axé son action sur la prévention de la torture. En Libye, son soutien est allé au dialogue à l'échelle locale et au processus de paix de l'ONU.

- ▶ **La Suisse a renforcé son action pour la gestion des catastrophes. Elle a apporté une contribution substantielle lors de l'adoption du nouveau cadre mondial pour la réduction des risques de catastrophe.**

Le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015–2030 a été adopté en mars 2015 par 187 États réunis à la conférence mondiale de l'ONU sur la réduction des risques de catastrophes. La Suisse a largement influé sur le cadre, notamment en représentant activement le groupe régional Europe de l'Ouest et autres pays au sein du bureau de la conférence. Elle a renforcé son action pour la réduction et la gestion de catastrophes dans plusieurs pays, notamment après les séismes qui ont secoué le Népal et Haïti, en réalisant des projets de reconstruction selon des normes parasismiques.

**Objectif 4: Renforcement et diversification de nos partenariats stratégiques; engagement pour une meilleure gouvernance mondiale, en mettant l'accent sur les domaines dans lesquels la Suisse dispose d'un savoir-faire particulier; promotion systématique de Genève en tant que siège d'organisations et d'événements de portée internationale**

*En majeure partie atteint*

#### ***Partenariats stratégiques***

- ▶ **La Suisse a développé ses partenariats stratégiques en Afrique, en Asie et en Amérique.**

Les partenariats stratégiques de la Suisse avec les pays de l'Asie et du Pacifique ont été soignés et renforcés au cours de l'année sous revue. Une attention particulière a été portée aux pays asiatiques membres du G20 (Chine, Japon, Inde, Corée du Sud, Indonésie et Australie). Plusieurs dialogues thématiques (par exemple sur les droits de l'homme) se sont tenus ainsi que des visites de travail et de négociation sur les dossiers économiques, financiers et commerciaux (commissions économiques mixtes, accords de libre-échange, propriété intellectuelle etc.). Partout, les dossiers liés à la recherche, à l'innovation et à la formation professionnelle ont été thématiques. Le Sri Lanka et le Myanmar ont été l'objet d'une attention particulière en 2015 de manière à accompagner leur transition démocratique et à adapter les formes de l'engagement suisse. En tant que présidente sortante de l'OSCE, la Suisse a présidé en 2015 le groupe de contact OSCE-Asie, ce qui lui a permis de régulièrement thématiser les questions de sécurité coopérative en Asie. Le DFAE a aussi

engagé avec l'ASEAN et ses États membres un processus de rapprochement visant au statut de partenaire sectoriel de dialogue pour la Suisse.

La Suisse continue d'intensifier ses relations avec les pays émergents d'Afrique. Ainsi, des visites au niveau ministériel à Berne ont été l'occasion de signer des Mémoires d'entente instituant des consultations politiques régulières avec l'Angola et le Ghana. Une visite de travail au Sénégal a permis d'approfondir les principaux aspects de nos relations bilatérales (formation professionnelle, éducation, justice) et s'est également scellée par la conclusion d'un accord sur des consultations politiques. Enfin, la visite de la présidente de la Confédération en Ethiopie fut l'occasion de tisser des liens encore plus étroits avec ce pays, qui est un partenaire stratégique au niveau économique, en matière de migration et de politique régionale. La signature d'un accord-cadre en juillet permet un renforcement de la coopération dans les domaines de la sécurité alimentaire, gestion des ressources naturelles, développement social et protection. La collaboration avec l'Union africaine s'est également renforcée, par divers financements de projets politiques donnant une bonne visibilité à la Suisse. Cette année a aussi vu un nouvel élan dans les rapports que la Suisse entretient avec les organisations régionales africaines: une demande de statut d'observateur a été présentée à la SADC («communauté de développement des États d'Afrique australe») et un ambassadeur spécial a été accrédité à l'EAC («communauté des États d'Afrique de l'Est»).

En Amérique, la Suisse a notamment intensifié ses partenariats stratégiques avec les États-Unis, le Brésil, le Mexique et l'Alliance du Pacifique. Parmi les nombreux thèmes de la coopération avec les États-Unis, la priorité a été donnée en 2015 à la défense des intérêts en Iran, à la prévention de l'extrémisme violent et à la formation professionnelle. Des accords ont été signés en 2015 avec le Brésil sur l'échange de renseignements en matière fiscale, sur la levée de l'obligation de visa et sur la situation des personnes condamnées. Présence Suisse a lancé une campagne de communication qui a commencé en 2014 avec le championnat du monde de football et doit se terminer en 2016 avec les Jeux olympiques de Rio. En visite au Mexique en mai, le chef du DFAE y a signé avec son homologue mexicain une déclaration commune qui prévoit un approfondissement des relations entre leurs deux pays. Enfin, lors du sommet de l'Alliance du Pacifique (Mexique, Colombie, Pérou, Chili) en juillet 2015, la Suisse, qui a depuis 2013 le statut d'observateur au sein de l'Alliance, a proposé à celle-ci des échanges thématiques dans les domaines de l'innovation, de la formation professionnelle et des douanes.

### ***Genève, siège des organisations internationales***

- ▶ **Au cours du second semestre 2015, le Conseil fédéral a soumis au Parlement un message concernant l'octroi d'un prêt à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) en vue de la démolition et de la reconstruction du bâtiment abritant le siège de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR).\***

Le Conseil fédéral a adopté et transmis au Parlement le message du 8 mai 2015 portant sur l'octroi d'un prêt à la FIPOI pour le financement du projet de reconstruction du siège de la FICR.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris position sur la demande de prêt du OIT pour la rénovation de son bâtiment et, le cas échéant, il a soumis au Parlement, au second semestre 2015, un message visant à l'octroi d'un tel prêt par l'intermédiaire de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI).\***

En raison de son souhait de valoriser ses terrains et d'utiliser les revenus qui en découlent pour son projet de rénovation, l'OIT a souhaité faire parvenir une nouvelle demande de prêt, d'un montant inférieur, et pour un financement commençant plus tard. Le projet a par conséquent été reporté.

- ▶ **La Suisse a renforcé son rôle en tant qu'État hôte, notamment en clarifiant le cadre juridique de la politique d'accueil de la Suisse et en poursuivant son engagement en faveur du projet de l'ONU visant à rénover le Palais des Nations à Genève (Strategic Heritage Plan) ainsi que de l'établissement du Community Engagement and Resilience Fund (GCERF) à Genève.**

La Suisse a continué à renforcer son rôle comme État hôte par diverses mesures (soutien à des conférences internationales, accompagnement de projets immobiliers, établissement de nouvelles plateformes de coopération, ouverture de nouvelles missions permanentes, etc.) et a pu confirmer sa position-clé dans divers domaines, comme en témoignent les nombreuses réunions et conférences diplomatiques de haut niveau qui s'y sont tenues (Iran-talks, Syrian-talks, etc.) ou l'établissement de nouvelles entités comme le Secrétariat sur le commerce des armes (ATT).

La Suisse a obtenu l'établissement en Suisse du Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (GCERF) avec lequel a été signé, le 26 mai 2015, un accord en vue de déterminer son statut juridique en Suisse. Le Conseil fédéral a également poursuivi et accru son soutien au projet de rénovation du Palais des Nations à Genève (Strategic Heritage Plan), en approuvant le 11 septembre 2015 la soumission à l'ONU d'une offre portant sur l'octroi d'un prêt sans intérêts de 400 millions de francs, sous réserve de l'approbation des crédits nécessaires par l'Assemblée fédérale et par les autorités compétentes du Canton et de la Ville de Genève. Cette offre a été approuvée par l'Assemblée générale de l'ONU le 23 décembre 2015. Par ailleurs, il a adopté le 11 novembre 2015 une révision partielle de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur les privilèges, les immunités et les facilités, ainsi que sur les aides financières accordés par la Suisse en tant qu'État hôte (OLEH) en vue d'améliorer la mise en œuvre du régime des privilèges et immunités.

### ***Agir pour améliorer la gouvernance mondiale***

- ▶ **La Suisse soutient la réforme de l'ONU, notamment en ce qui concerne la consolidation de la paix, les méthodes de travail du Conseil de sécurité et le processus budgétaire. Elle a formulé de nouvelles propositions pour un renforcement du statut juridique des sanctions de l'ONU.**

En février, la Suisse a invité la commission d'examen chargée des opérations de maintien de la paix à se rendre à Genève pour y mener des entretiens sur des thèmes tels que la prévention des conflits et la protection des populations civiles. Elle s'est par ailleurs engagée pour l'amélioration des conditions-cadres politiques et institutionnelles des missions politiques spéciales de l'ONU et a soutenu les réflexions sur une consolidation de la paix menées sous la direction de la Geneva Peacebuilding Platform.

Par le biais d'un groupe transrégional de 25 pays dont elle est la coordinatrice, la Suisse s'engage pour des réformes des méthodes de travail du Conseil de sécurité. En 2015, ce groupe a présenté un code de conduite pour encadrer le droit de veto en cas de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité et a également fait des propositions pour garantir un processus de sélection du prochain secrétaire général des Nations Unies plus transparent et structuré.

Concernant une meilleure prise en compte des droits des intéressés dans les procédures de sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU, la Suisse a présenté, avec un groupe d'États de même sensibilité, des propositions visant à renforcer la conformité des sanctions avec les garanties procédurales.

Enfin, dans le cadre de la Commission des questions administratives et budgétaires de l'Assemblée générale, la Suisse a poursuivi son soutien aux différents efforts de réforme de l'ONU, aussi en prêtant une attention particulière à l'amélioration du processus budgétaire, notamment par le biais de la poursuite de recommandations proposées en automne 2014 dans le cadre d'une étude indépendante lancée à l'initiative de neuf pays dont la Suisse.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Obtention d'un siège au Conseil de sécurité de l'ONU» (en exécution du postulat CPE-N 13.3005).\***

Le Conseil fédéral a adopté le rapport le 5 juin 2015.

### ***Droits de l'homme***

- ▶ **Début 2015, le Conseil fédéral approuve le rapport sur la politique de la Suisse en matière de droits de l'homme de 2011 à 2014 (en annexe au rapport de politique extérieure 2014). En particulier, le Conseil fédéral met en œuvre la stratégie pour l'abolition de la peine de mort 2013–2016 et s'engage encore plus résolument en faveur de l'objectif visant à abolir la peine de mort dans le monde d'ici à 2025. Il veille à la mise en œuvre des lignes directrices de la Suisse sur la protection des défenseurs des droits de l'homme.\***

Le Rapport sur la politique extérieure en matière de droits de l'homme: bilan 2011–2014 et perspective a été adopté le 9 janvier 2015 par le Conseil fédéral. L'abolition de la peine de mort continue de constituer une priorité en vertu de la stratégie y relative, comme en témoigne la nouvelle résolution présentée par la Suisse sur ce thème au Conseil des droits de l'homme en septembre 2015. Au cours de l'année

sous revue, la Suisse a également œuvré, au plan multilatéral et bilatéral ainsi que par la réalisation de projets, pour la mise en œuvre de ses lignes directrices sur la protection des défenseurs des droits de l'homme, par exemple en soutenant l'organisation de tables rondes de la société civile au Cambodge, en Tunisie et dans l'espace OSCE.

- ▶ **Le Conseil fédéral a arrêté la date d'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger (LPSP) et édicté l'ordonnance d'exécution correspondante.\***

L'ordonnance sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger (OPSP), adoptée par le Conseil fédéral le 24 juin 2015, et la loi fédérale sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger (LPSP) sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

- ▶ **Au cours du premier semestre 2015, le Conseil fédéral a présenté un rapport sur le plan d'action pour la mise en œuvre par la Suisse des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (en exécution du postulat von Graffenried 12.3503).\***

Une coopération étroite et une coordination de qualité sont cruciales pour la réussite de ce projet appelé à faire référence. Le processus requiert du temps et implique l'association de tous les partenaires. L'établissement du rapport a accusé un retard dû aux résultats de la consultation écrite des parties prenantes internes et extérieures à l'administration fédérale.

- ▶ **S'appuyant sur une évaluation, le Conseil fédéral a mené une discussion sur l'avenir du Centre suisse de compétence pour les droits humains.**

Après avoir pris connaissance du rapport final de l'évaluation du Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH) le 1<sup>er</sup> juillet 2015, le Conseil fédéral a chargé le DFAE et le DFJP de lui soumettre d'ici à la fin 2015 différentes options en vue d'une solution pérenne. Il a par ailleurs décidé de prolonger de cinq ans maximum, ou au plus tard jusqu'à la mise en place d'une nouvelle institution, la solution actuellement appliquée dans le cadre d'un projet pilote. Les travaux ont pris un léger retard du fait des consultations approfondies menées auprès des parties prenantes internes et extérieures à l'administration fédérale.

- ▶ **La Suisse a été élue au Conseil des droits de l'homme. Elle a participé à la création d'un centre intergouvernemental pour le traitement du passé et la prévention des atrocités. Elle a mis en œuvre le plan d'action national sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU.**

Le 28 octobre 2015, l'Assemblée générale de l'ONU a élu la Suisse au Conseil des droits de l'homme (2016–2018). Suite à des développements de politique interne au sein de certains pays partenaires, le processus de création d'un centre intergouvernemental pour le traitement du passé et la prévention des atrocités a été ralenti. Toutefois, la phase initiale consistant dans la mise en place d'un Support Office à Genève est prévue pour le 2<sup>e</sup> semestre 2016. La mise en œuvre du plan d'action national pour l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité a progressé. Le rapport du DFAE consacré à la phase de mise en œuvre 2014 a été adopté en mai 2015.

**Objectif 5: Développement de l'assistance aux ressortissants suisses qui habitent à l'étranger, y voyagent ou y rencontrent des situations d'urgence; mesures ciblées de prévention des dangers**

*Atteint*

- ▶ **Le réseau extérieur de la Suisse fait toujours l'objet d'un suivi continu visant à vérifier sa fonctionnalité et sa pertinence en vertu des principes d'universalité, de cohérence et d'efficacité. Si cela s'avère nécessaire, le réseau extérieur sera adapté aussi en 2015, en tenant compte des conditions-cadres d'ordre financier.**

Durant l'année 2015, le DFAE a continué à procéder à une évaluation constante du réseau de représentations extérieures afin d'y apporter les adaptations nécessaires.

Le DFAE a poursuivi:

- la réalisation de la mise en place d'ambassades dites intégrées (15 processus d'intégration ont été réalisés et 13 ont été initiés durant cette année);
- la concentration des activités de la Suisse sous un même toit avec des partenaires tels que le SECO, le DDPS, Switzerland Global Enterprise, Swissnex et Suisse Tourisme;
- la progression de la réalisation de projets de colocation avec d'autres pays (approbation de 9 projets de colocation par le Conseil fédéral, réalisation d'une colocation à Luanda et projet en construction à Abuja et Lagos);
- le renforcement de la coopération de la Suisse avec d'autres pays et partenaires privés dans le domaine consulaire (au 31 décembre 2015, la Suisse possède des accords de représentation avec 19 pays Schengen).

En raison de la baisse des crédits disponibles, le DFAE a dû prendre des mesures supplémentaires d'optimisation de son réseau extérieur. Suite à un examen élargi de la présence et des intérêts de la Suisse à l'étranger effectué au regard des priorités fixées par la stratégie de politique étrangère du Conseil fédéral, plusieurs projets ont été mis en œuvre durant l'année 2015, dont notamment la régionalisation de services consulaires, l'optimisation de structures organisationnelles et la fermeture de la représentation de la Suisse au Paraguay pour la fin de l'année 2015.

- ▶ **La Confédération a mis en place les bases nécessaires pour assurer dès le départ une application optimale des droits et des devoirs conférés aux ressortissants suisses par la loi sur les Suisses de l'étranger, dont l'entrée en vigueur est prévue pour 2015. Le «guichet unique» est en place et des mesures ciblées ont été mises en œuvre pour sensibiliser la population suisse aux risques susceptibles d'être encourus lors de séjours dans certaines régions du monde.**

Coordonné par la Direction consulaire, un projet d'ordonnance sur les Suisses de l'étranger (OSEtr) a été établi, puis mis en consultation auprès des cantons et des milieux intéressés. Par ailleurs, l'ordonnance sur les émoluments du DFAE a été soumise à une révision totale (elle est désormais abrégée OEmol-DFAE). La loi sur les Suisses de l'étranger (LSEtr) et les deux ordonnances précitées sont toutes trois entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2015. L'information des services concernés et du public sur les nouveaux textes a suivi sans tarder.



Pour sensibiliser aux risques que peuvent comporter les séjours dans certaines parties du monde, le Centre de gestion des crises a effectué en 2015 un travail d'information et de prévention auprès d'organisations de journalistes, lors du salon des vacances à Berne et du Swiss Travel Day (manifestation pour les acteurs de la branche des voyages) ainsi que dans le cadre de formations destinées aux ONG suisses et dispensées au Centre d'information, de conseil et de formation pour les professions de la coopération internationale (cinfo).

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Assistance aux Suisses à l'étranger» (en exécution du postulat Abate 11.3572).\***

Le rapport a été adopté par le Conseil fédéral le 24 juin 2015.

## **Objectif 6: Réalisation des mesures garantissant la bonne mise en œuvre de la stratégie de communication internationale 2012–2015**

*Partiellement atteint*

- ▶ **Au cours du second semestre 2015, le Conseil fédéral adopte la stratégie de communication internationale pour les années 2016 à 2019.\***

Il était prévu que le Conseil fédéral examine à la fin 2015 la nouvelle stratégie de communication internationale 2016–2019. Mais il a finalement été décidé qu'il était plus pertinent d'attendre que le Conseil fédéral ait pris connaissance de la stratégie de politique étrangère 2016–2019. Cela s'avère opportun, car la stratégie de communication internationale doit fixer ses priorités en s'inspirant de la stratégie de politique étrangère.

- ▶ **Dans le cadre de sa participation à l'Exposition universelle «Expo 2015» à Milan, la Suisse se présente comme un pays attrayant, solidaire et responsable en matière d'alimentation, tout en renforçant ses relations avec l'Italie.**

Les objectifs du Conseil fédéral explicités dans son message du 16 mai 2012 concernant la participation de la Suisse à Expo Milano ont été atteints. La Suisse a consolidé ses relations bilatérales avec l'Italie comme le prévoit la stratégie de politique étrangère 2012–2015. A travers des partenariats public-privé, la présence suisse à l'exposition universelle de Milan a permis de promouvoir les intérêts de la Suisse ainsi que son attitude responsable et solidaire sur le plan de l'alimentation. Lauréat de la revue Exhibitor pour la meilleure interprétation du thème grâce au message des tours, le Pavillon suisse a été le pavillon étranger le plus cité dans les médias italiens, avec également un fort impact digital. Le Pavillon suisse a accueilli 2,1 millions de visiteurs.

## Département de l'intérieur

### Objectif 1: Promouvoir la santé et la prévention

*En majeure partie atteint*

- ▶ **Le message relatif à la loi sur les produits du tabac est approuvé.\***  
Le Conseil fédéral a approuvé le message le 11 novembre 2015. Les produits du tabac n'entrant plus dans le champ d'application de la loi sur les denrées alimentaires, une nouvelle réglementation légale s'impose. La future loi vise à protéger la population, en particulier les jeunes, des effets nocifs du tabagisme.
- ▶ **Le message relatif à la loi sur la protection contre les dangers liés aux rayonnements non ionisants et au son est approuvé.\***  
Le Conseil fédéral a approuvé le message le 11 décembre 2015.
- ▶ **Le plan d'action «Radium» visant à maîtriser les résidus radiologiques issus de l'industrie horlogère est approuvé. Sur cette base, un programme consacré au diagnostic et à l'assainissement des locaux d'habitation dans lesquels du radium a été utilisé sera notamment élaboré au cours de ces prochaines années.**  
Le Conseil fédéral a approuvé le Plan d'action «Radium» 2015–2019 le 23 mai 2015. Ce plan doit permettre de détecter les résidus radioactifs provenant de la peinture au radium utilisée dans l'industrie horlogère jusque dans les années 1960 et, si nécessaire et si possible, de les éliminer.
- ▶ **Le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de la loi sur les épidémies et des dispositions d'exécution correspondantes au 1<sup>er</sup> janvier 2016.**  
Le 29 avril 2015, le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les épidémies au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et approuvé les dispositions d'exécution correspondantes. Ce texte permettra de mieux protéger la population contre les risques sanitaires. La nouvelle loi crée également les conditions pour prendre des mesures efficaces et harmonisées au niveau national afin de prévenir, de surveiller et de combattre la résistance aux antibiotiques ainsi que les infections dans les hôpitaux et les établissements médico-sociaux.
- ▶ **La stratégie nationale contre les résistances aux antibiotiques est approuvée. Il s'agit par ce biais de préserver l'efficacité des antibiotiques utilisés pour la santé humaine et animale.\***  
Le Conseil fédéral a approuvé la stratégie contre la résistance aux antibiotiques le 18 novembre 2015. Il importe de garantir l'efficacité des antibiotiques à long terme et de limiter la formation de l'antibiorésistance. La stratégie se base sur une approche globale car le problème touche aussi bien la médecine humaine et la médecine vétérinaire que l'agriculture et l'environnement.

- ▶ **La stratégie nationale visant à surveiller, à prévenir et à combattre les infections nosocomiales est approuvée. Il s'agit par ce biais de mieux protéger la population contre les infections pouvant être contractées dans les hôpitaux et les établissements médico-sociaux.\***

La stratégie nationale visant à surveiller, à prévenir et à combattre les infections liées aux soins en est au stade de projet. Celui-ci a été soumis aux cantons et aux milieux intéressés dans le cadre d'une audition menée entre juillet et mi-septembre 2015. Vu le nombre de modifications proposées et, parfois, leur ampleur, l'élaboration de la stratégie a duré plus longtemps que prévu. Le Conseil fédéral n'a donc pas pu approuver la stratégie fin 2015.

- ▶ **La stratégie nationale en matière de dépendance visant à améliorer la prévention, le repérage et la lutte contre les dépendances est approuvée. Il s'agit par ce biais d'améliorer les trois actions susmentionnées, également pour les nouvelles addictions comme la cyberdépendance.\***

Le Conseil fédéral a approuvé la stratégie nationale «Addictions» le 11 novembre 2015. Cette stratégie vise à prévenir les addictions, à apporter un soutien précoce aux individus à risque et à procurer l'aide nécessaire aux personnes présentant une addiction.

- ▶ **Le rapport concernant l'amélioration des droits des patients (en réponse aux postulats Kessler 12.3100, Gilli 12.3124 et Steiert 12.3207) est approuvé.\***

Le 25 juin 2015, le Conseil fédéral a approuvé le rapport intitulé «Droits des patients et participation des patients en Suisse», rédigé en réponse aux postulats précités. Il y fournit un descriptif détaillé de la situation et indique à l'ensemble des acteurs les points à améliorer.

- ▶ **Le rapport sur les mutilations sexuelles féminines en Suisse (en réponse à la motion Bernasconi 05.3235) est approuvé.\***

Les mutilations sexuelles féminines constituent une violation des droits de l'homme et une infraction en Suisse. Le Conseil fédéral souhaite donc aller plus loin dans ce domaine. Il a approuvé le rapport sur les mutilations sexuelles faites aux femmes en Suisse le 28 octobre 2015 et pris plusieurs mesures visant à soutenir l'action d'un réseau constitué pour combattre ce problème.

- ▶ **Le rapport portant sur l'avenir de la psychiatrie (en réponse au postulat Stähelin 10.3255) est approuvé.\***

Le rapport a été élaboré, mais les résultats doivent encore être consolidés au sein de l'administration; il n'a ainsi pu être soumis au Conseil fédéral avant la fin de l'année 2015.

- ▶ **Le rapport sur les mesures envisagées pour la santé psychique en Suisse (en réponse au postulat de la CSSS-CE 13.3370) est approuvé.\***

Le rapport n'a pas pu être terminé, comme prévu initialement, en 2015. De nombreux sujets se recoupent avec des thèmes traités dans le cadre de l'élaboration de la future stratégie «Prévention des maladies non transmissibles» (stratégie MNT); les travaux ont donc été suspendus. Le Conseil fédéral devrait approuver la stratégie MNT en 2016 et en planifier la mise en œuvre. Les mesures relatives à la santé psychique seront concrétisées dans ce cadre et soumises au Conseil fédéral pour approbation.

- ▶ **Le rapport «Santé maternelle et infantile des populations migrantes» (en réponse au postulat Maury Pasquier 12.3966) est approuvé.\***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 24 juin 2015. Celui-ci révèle que les migrantes et leurs enfants ont plus de problèmes de santé que les femmes et les nourrissons suisses. Le Conseil fédéral a donc mis en place des mesures supplémentaires pour améliorer l'état de santé de ce groupe de population.

## **Objectif 2: Promouvoir la qualité et l'économicité du système de santé**

*En majeure partie atteint*

- ▶ **Le message relatif à la révision partielle de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) visant à piloter le domaine ambulatoire est approuvé.\***

Le Conseil fédéral a approuvé le message le 15 février 2015.

- ▶ **Le message relatif à la loi fédérale visant à promouvoir la qualité et l'économicité dans l'assurance obligatoire des soins est approuvé.\***

Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (renforcement de la qualité et de l'économicité) le 4 décembre 2015.

- ▶ **Le message relatif à la loi fédérale sur les professions de la santé est approuvé.\***

Le Conseil fédéral a approuvé le message concernant la loi fédérale sur les professions de la santé, élaboré conjointement par le DFI et le DEFR le 18 novembre 2015. Cette loi doit permettre de soutenir la qualité de la formation des professionnels de la santé et de l'exercice de la profession.

- ▶ **Le rapport intermédiaire sur l'évaluation concernant les effets de la révision de la LAMal dans le domaine du financement hospitalier (première étape, 2012 à 2015) est publié. Le Conseil fédéral a défini les autres projets du programme d'évaluation (deuxième étape, 2016 à 2018).\***

Le 13 mai 2015, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport intermédiaire faisant état des premiers résultats des effets du nouveau financement hospitalier, puis a fixé les futurs projets qui seront menés dans le cadre du programme d'évaluation.

- ▶ **Le rapport sur l'avancement de la mise œuvre de l'art. 118a Cst. relatif à la médecine complémentaire (en réponse aux postulats Graf-Litscher 14.3089 et Eder 14.3094) est approuvé.\***

Le 13 mai 2015, le Conseil fédéral a approuvé le rapport rédigé en réponse aux postulats précités sur l'état de la mise en œuvre de l'art. 118a de la Constitution.

- ▶ **Le rapport sur les soins de longue durée (en réponse au postulat Fehr Jacqueline 12.3604) est approuvé.\***

L'élaboration du rapport a été bouclée, mais les résultats doivent encore être consolidés au sein de l'administration; le rapport n'a donc pu être soumis au Conseil fédéral avant la fin de l'année 2015.

- ▶ **Le rapport sur la mise en œuvre du financement résiduel extracantonal dans le cadre du financement des soins (en réponse aux postulats Heim 12.4051 et Bruderer Wyss 12.4099) est approuvé.\***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 21 octobre 2015. Celui-ci montre que la législation concernant la prise en charge des coûts générés par une personne se faisant soigner hors de son canton de résidence est floue. Le Conseil fédéral y soumet plusieurs solutions tout en renonçant à proposer un contre-projet, le Parlement se penchant déjà sur une nouvelle réglementation.

- ▶ **Le rapport sur la place des pharmacies dans les soins de base (en réponse au postulat Humbel 12.3864) ainsi que le rapport succinct sur la sécurité de l'approvisionnement en médicaments (en réponse au postulat Heim 12.3426) sont approuvés.\***

Le Conseil fédéral n'a pas pu approuver le rapport sur la place des pharmacies dans les soins de base (en réponse au postulat Humbel 12.3864), car les débats parlementaires concernant la révision ordinaire de la loi sur les produits thérapeutiques – une base nécessaire pour prendre d'éventuelles mesures – ne sont pas encore terminés.

Quant au rapport succinct sur la sécurité de l'approvisionnement en médicaments (en réponse au postulat Heim 12.3426), le Conseil fédéral n'a pas pu l'approuver non plus. Le rapport a été élaboré, mais les résultats doivent encore être consolidés au sein de l'administration; il n'a donc pu être soumis au Conseil fédéral avant la fin de l'année 2015.

- ▶ **Le rapport «Séjours en cellule de dégrisement. Evaluation de la prise en charge des coûts» (en réponse au postulat de la CSSS-CN 13.4007) est approuvé.\***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 1<sup>er</sup> avril 2015.

- ▶ **Le rapport «Autisme et autres troubles envahissants du développement» (en réponse au postulat Hêche 12.3672) est approuvé.\***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 24 juin 2015. Celui-ci dresse un état des lieux sur la détection, la prise en charge et le soutien offert aux parents, et formule des recommandations pour améliorer la situation.

### **Objectif 3: Approfondissement des relations avec l'UE dans le domaine de la santé**

*Atteint*

- ▶ **La Suisse et l'UE poursuivent les négociations dans les secteurs de la sécurité des denrées alimentaires et de la santé publique.**

La Suisse et l'UE ont poursuivi les discussions techniques dans le domaine de la sécurité des denrées alimentaires et commencé la comparaison de leur législation avec celle de l'autre partie.

Le projet d'accord dans le secteur de la santé publique a été clarifié sur le plan matériel en septembre 2015. Les parties parapheront et signeront l'accord en fonction de l'évolution de l'ensemble de leurs relations bilatérales.

### **Objectif 4: Consolider le financement des assurances sociales et en garantir la pérennité**

*En majeure partie atteint*

- ▶ **La procédure de consultation sur l'avant-projet concernant le développement de l'AI est ouverte.\***

Le 4 décembre 2015, le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité.

- ▶ **Le taux de cotisation au régime des APG applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 est fixé.**

Le 2 septembre 2015, le Conseil fédéral a décidé d'abaisser le taux de cotisation au régime des APG de 0,5 à 0,45 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ce nouveau taux s'applique pour une durée de cinq ans.

- ▶ **La procédure de consultation sur l'avant-projet concernant la réforme des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI est ouverte.\***

Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation le 25 novembre 2015.

- ▶ **La réglementation en vigueur sur la surveillance des caisses de compensation et des offices AI est réexaminée.**

Le 11 décembre 2015, le Conseil fédéral a adopté les lignes directrices de la modernisation de la surveillance du 1<sup>er</sup> pilier et a chargé le DFI de présenter, pour fin 2016, un projet à mettre en consultation.

- ▶ **Le message relatif au libre passage lors du choix de la stratégie de placement par l'assuré (en réponse à la motion Stahl 08.3702) est approuvé.\***

Le 11 février 2015, le Conseil fédéral a adopté le message concernant une modification de la loi sur le libre passage (droits en cas de choix de la stratégie de placement par l'assuré).

► **Le message relatif à une loi sur les fonds AVS/AI/APG est approuvé.\***

Le 18 décembre 2015, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la loi fédérale sur l'établissement chargé de l'administration des fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et du régime des APG (loi sur les fonds de compensation). La loi vise à instituer un établissement de droit public doté de la personnalité juridique et inscrit au registre du commerce sous la dénomination «compenswiss».

► **Le message relatif à la révision de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) est approuvé.\***

Le projet législatif est suspendu jusqu'à ce que le doute soit levé sur la nécessité de préciser les règles d'utilisation du NAVS13 dans le cadre de la révision de la LPGA.

## **Objectif 5: Politique de l'enfance, de la jeunesse et politique familiale**

*Atteint*

► **Le rapport sur la stratégie de la Confédération en matière de politique familiale (en réponse au postulat 13.3135 Tornare) est approuvé.\***

Le 20 mai 2015, le Conseil fédéral a adopté le rapport «Politique familiale. État des lieux et possibilités d'action de la Confédération», en réponse au postulat 13.3135 Tornare.

► **Le rapport intitulé «Baisser les tarifs des crèches et dynamiser le secteur» (en réponse au postulat 13.3259 Bulliard) est approuvé.\***

Le 1<sup>er</sup> juillet 2015, le Conseil fédéral a adopté le rapport «Coûts complets et financement des places de crèche en comparaison internationale», en réponse au postulat 13.3259 Bulliard.

► **Le rapport intitulé «Efficacité et efficience dans le domaine de la protection des jeunes face aux médias et lutte contre la cybercriminalité» (en réponse à la motion 10.3466 Bischofberger) est approuvé.\***

Le 13 mai 2015, le Conseil fédéral a adopté le rapport «Jeunes et médias. Aménagement de la protection des enfants et des jeunes face aux médias en Suisse», en réponse à la motion 10.3466 Bischofberger.

► **Les rapports sur les résultats des programmes de protection de la jeunesse «prévention de la violence» et «protection des jeunes face aux médias» (2011–2015) sont approuvés.\***

Le 13 mai 2015, le Conseil fédéral a adopté les rapports «Jeunes et violence. État de la prévention et liens avec l'intervention et la répression» et «Jeunes et médias. Aménagement de la protection des enfants et des jeunes face aux médias en Suisse». Ces rapports présentent les résultats des programmes nationaux «Jeunes et violence» et «Jeunes et médias».

## Objectif 6: Lutte contre la pauvreté

*Partiellement atteint*

- ▶ **Le rapport intitulé «Loi-cadre relative à l'aide sociale» (en réponse au postulat 13.4010 CSSS-N) est approuvé.\***

Le 25 février 2015, le Conseil fédéral a approuvé le rapport intitulé «Aménagement de l'aide sociale et des prestations cantonales sous condition de ressources. Besoins et possibilités d'intervention», en réponse au postulat 13.4010 de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national.

- ▶ **Le rapport intitulé «Faire le point sur les entreprises sociales» (en réponse au postulat 13.3079 Carobbio Guscetti) est approuvé.\***

Le rapport n'a pas pu être achevé en 2015. En raison de la complexité de la thématique, les travaux de recherche servant de base pour la réponse au postulat ont pris plus de temps que prévu.

## Objectif 7: Mise en œuvre de la politique culturelle de la Confédération

*Partiellement atteint*

- ▶ **Le message relatif à l'association de la Suisse au nouveau programme-cadre «Europe Créative» est approuvé.\***

Après l'acceptation de l'initiative populaire «Contre l'immigration de masse» le 9 février 2014, l'UE a suspendu provisoirement les entretiens informels sur la participation de la Suisse à «Europe Créative». Ils ont repris à la mi-mai 2014. La conclusion des négociations dépend cependant de la clarification de questions d'ordre général (négociations institutionnelles et libre circulation des personnes). Des points importants (comme la participation financière de la Suisse) ont entretemps pu être réglés. Une ordonnance du DFI sur les mesures compensatoires MEDIA est entrée en vigueur rétroactivement le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

- ▶ **Les dispositions d'exécution des lois fédérales relatives au domaine culturel sont actualisées dans la perspective de la période d'encouragement 2016–2020.**

Le Parlement a décidé le 19 juin 2015 que des modifications seraient apportées à la loi sur le cinéma ainsi qu'à la loi sur l'encouragement de la culture. Le 25 novembre 2015, le Conseil fédéral a promulgué les dispositions d'exécution dans l'ordonnance sur le cinéma (OCin). S'agissant de la loi sur l'encouragement de la culture, son art. 28 prévoit que le DFI édicte des régimes d'encouragement pour chacun des domaines culturels. Les régimes concernant la période 2016 à 2020 ont été signés le 25 novembre 2015 et sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Pour certains domaines de l'encouragement, les régimes existants ont été provisoirement prorogés. Leur contenu va être examiné et adapté le cas échéant pendant la période d'encouragement.



## **Objectif 8: Promotion de l'égalité salariale entre femmes et hommes**

*Atteint*

- ▶ **Le nombre de contrôles de l'égalité salariale des marchés publics dans les entreprises de plus de 50 employés est augmenté.**

En 2015, 20 nouveaux contrôles ont été introduits (15 en 2014) et 13 ont été achevés (5 en 2014).

- ▶ **Les premiers résultats de la phase pilote concernant l'introduction d'un contrôle de l'égalité salariale des marchés publics dans les entreprises de 50 employés ou moins sont présentés.**

En 2015, une analyse des pratiques salariales a été menée dans le cadre d'une phase pilote auprès de dix entreprises de moins de 50 employés. Les premiers résultats montrent que les informations nécessaires à l'analyse sont disponibles dans ces entreprises. Avec les résultats obtenus, l'étape suivante de la phase pilote a pu être lancée fin 2015.

## **Objectif 9: Renforcer la sécurité alimentaire et la santé animale**

*En majeure partie atteint*

- ▶ **L'audition relative aux dispositions d'exécution de la loi fédérale révisée sur les denrées alimentaires et les objets usuels est terminée et ses résultats sont évalués.**

L'audition relative aux dispositions d'exécution de la loi fédérale révisée sur les denrées alimentaires et les objets usuels a été ouverte le 22 juin 2015 et s'est achevée le 30 octobre 2015. En raison de la prolongation du délai de remise des prises de position et du grand nombre d'avis reçus, l'évaluation des résultats n'est pas encore terminée.

- ▶ **La révision des ordonnances concernant l'importation, le transit et l'exportation d'animaux et de produits animaux est adoptée.**

Le Conseil fédéral a adopté, le 18 novembre 2015, les ordonnances concernant l'importation, le transit et l'exportation d'animaux et de produits animaux.

- ▶ **La révision de l'ordonnance sur les épizooties est adoptée.**

Le Conseil fédéral a adopté, le 28 octobre 2015, la modification de l'ordonnance sur les épizooties.

## Objectif 10: Optimisation et développement de la production de la statistique fédérale

*En majeure partie atteint*

- ▶ **Dans le cadre de l'élargissement des bases de données («Santé2020») au domaine de la prise en charge ambulatoire (projet MARS), les premiers résultats sur les «données structurelles du secteur ambulatoire hospitalier» sont publiés en mars 2015 et les deux premiers cycles de relevés de production concernant les «données sur les patients du secteur ambulatoire hospitalier» et les «données structurelles des cabinets médicaux et des centres de soins ambulatoires» sont lancés d'ici à décembre 2015.**

Le premier cycle productif des «données structurelles du secteur ambulatoire hospitalier» a été bouclé en mars 2015 avec la publication des résultats. Les «données sur les patients du secteur ambulatoire hospitalier» ont été mises en production en décembre 2015 avec le lancement du premier relevé exhaustif obligatoire. La mise en production des «données structurelles des cabinets médicaux et des centres de soins ambulatoires» est reportée à 2016 suite à la nécessité d'accompagner l'introduction du relevé par des mesures d'optimisation et de communication.

- ▶ **Un concept d'indice des prix de l'immobilier est établi d'ici la fin de l'année.**  
Un concept d'indice des prix de l'immobilier a été établi sur la base de l'étude de faisabilité et des recherches et analyses effectuées.

## Objectif 11: Améliorer l'accès aux données de l'administration publique

*Partiellement atteint*

- ▶ **Le message relatif à la révision partielle de la loi fédérale sur la météorologie et la climatologie (LMét) est adopté.\***

La procédure de consultation sur la révision partielle de la LMét s'est déroulée jusqu'au 19 septembre 2014. Le libre accès représenterait pour la Confédération une perte de recettes de quatre millions de francs par année. Au vu de la situation actuelle en matière de politique financière, le Conseil fédéral a décidé de renoncer à cette révision partielle. Cette renonciation fait partie intégrante du programme de stabilisation 2017–2019, sur lequel le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation le 25 novembre 2015. Le travail réalisé sur le message relatif à la LMét a, par conséquent, été stoppé.

- ▶ **L'audition relative à la révision de l'ordonnance sur la météorologie et la climatologie est réalisée suite à la décision des Chambres fédérales quant à la LMét.**

La décision du Conseil fédéral de renoncer à la révision partielle de la LMét dans le cadre du programme de stabilisation concerne également l'audition relative à la révision de l'ordonnance. C'est pourquoi elle n'a pas pu être réalisée.

- ▶ **Le portail central destiné à la publication de données de l'administration publique en libre accès est créé et mis en service.**

Le développement s'est terminé fin 2015 et le portail est en service depuis janvier 2016 à l'adresse [opendata.swiss](http://opendata.swiss). Les autorités suisses de tous les niveaux peuvent y proposer leurs données en libre accès (données ouvertes).

## Département de justice et police

### Objectif 1: Migration et Intégration

*Non atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la mise en œuvre du nouvel art. 121a de la Constitution fédérale.\***

Compte tenu des discussions en cours avec l'UE visant à trouver une solution pour la libre circulation qui soit compatible tant avec les prescriptions de l'art. 121a Cst. qu'avec l'accord sur la libre circulation des personnes, le message n'a pas pu être adopté pendant l'année sous revue.
- ▶ **Des négociations ont été ouvertes avec l'Union européenne en vue d'adapter l'accord sur la libre circulation des personnes.**

La Suisse a adopté un mandat de négociations le 11 février 2015, mais l'UE ne l'a toujours pas fait. Des consultations intensives avec la Commission européenne sont en cours, dont le but est de préparer le terrain à d'éventuelles négociations.
- ▶ **Les principales mesures de la restructuration du domaine de l'asile sont mises en œuvre.\***

Le descriptif du projet de mise en œuvre de la restructuration est prêt. Il a été approuvé par le groupe de travail pour la restructuration du domaine de l'asile (AGNA) et communiqué à l'interne au SEM. La planification de détail pour l'ensemble des mesures de mise en œuvre de la restructuration a commencé. La planification de l'emplacement des nouveaux centres fédéraux se poursuit comme prévu.
- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la modification de la loi fédérale sur les étrangers visant à lutter contre les abus.\***

Ces modifications de la LEtr seront intégrées dans le message sur la mise en œuvre de l'art. 121a Cst. qui devrait être soumis au Parlement en 2016.
- ▶ **Des négociations ont été ouvertes en vue de conclure un accord additionnel au règlement Eurodac.**

Le Conseil fédéral a adopté le mandat de négociations le 28 novembre 2014. Pour sa part, la Commission européenne ne dispose pas encore de mandat de négociations. Celui-ci est attendu pour début 2016. Les négociations pourront alors commencer.
- ▶ **L'accord additionnel portant sur la reprise des bases légales du Fonds pour la sécurité intérieure (FSI) a été présenté.**

Les négociations avec l'UE ont pu être bouclées sur le plan matériel en mars 2015. De l'avis de la Commission européenne, l'accord additionnel ne pourra cependant être paraphé qu'une fois que les États associés auront définitivement repris le règlement (UE) N° 515/2014 (règlement FSI).

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté les dispositions d'exécution de la loi sur la nationalité suisse entièrement révisée.**

Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur les dispositions d'exécution de la loi sur la nationalité entièrement révisée le 19 août 2015, un peu plus tard que prévu. La consultation s'est terminée le 19 novembre 2015. De ce fait, le Conseil fédéral n'a pas été en mesure d'adopter l'ordonnance avant la fin de l'année sous revue.

- ▶ **Le Conseil fédéral, se fondant sur une évaluation, a mené une discussion sur l'avenir du Centre suisse de compétence pour les droits humains.**

Le Conseil fédéral a pris acte du rapport d'évaluation du Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH) le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Il a chargé le DFAE et le DFJP de lui soumettre avant la fin de 2015 différentes options pour une solution durable (création d'une institution nationale pour les droits de l'homme). Il a simultanément décidé de prolonger la solution que représente actuellement le CSDH pour une durée maximale de cinq ans ou jusqu'à l'établissement d'un organisme lui succédant. En raison de consultations approfondies de parties prenantes au sein de la Confédération et à l'extérieur, les travaux ont pris un léger retard.

## **Objectif 2: Sécurité et lutte contre la criminalité**

*En majeure partie atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la loi fédérale sur l'harmonisation des peines dans le code pénal, le code pénal militaire et le droit pénal accessoire.\***

Le Conseil fédéral a chargé le DFJP, le 19 décembre 2012, de préparer un message et un projet de loi sur la base des résultats de la consultation et des résultats, qui étaient alors encore attendus, de l'examen par le Parlement du projet concernant la réforme du droit des sanctions. Le Parlement n'a terminé ses travaux sur la révision du droit des sanctions que le 19 juin 2015. De ce fait, le Conseil fédéral n'a pas été en mesure d'adopter son message avant la fin de l'année sous revue.

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur la mise en œuvre de l'initiative populaire «Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants».\***

Le Conseil fédéral a ouvert la consultation le 13 mai 2015. Elle s'est terminée le 3 septembre 2015.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté un rapport sur les internements en Suisse (rédigé en exécution du postulat Rickli 13.3978).\***

Le Conseil fédéral a adopté ce rapport le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté un rapport sur la lutte contre la traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle (rédigé en exécution des postulats Streiff-Feller 12.4162, Caroni 13.3332, Feri 13.4033 et Fehr 13.4045).\***

Le Conseil fédéral a adopté ce rapport le 5 juin 2015.

- ▶ **Une ordonnance sur des mesures de prévention de la criminalité dans le milieu de la prostitution est adoptée.**

Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur les mesures de prévention des infractions liées à la prostitution le 18 novembre 2015. Elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, en même temps que l'abolition du statut de danseuse de cabaret.

- ▶ **Un rapport sur l'analyse des risques liés à la criminalité financière a été élaboré dans le cadre des travaux du groupe de travail interdépartemental pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, placé sous la houlette du Département fédéral des finances (Secrétariat d'État aux questions financières internationales).**

Le Conseil fédéral a pris acte le 19 juin 2015 du rapport sur l'évaluation nationale des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme en Suisse.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des priorités en matière de police judiciaire fixées par le Ministère public de la Confédération et fedpol pour les années 2016 à 2019.**

Le Conseil fédéral a pris acte le 4 décembre 2015 des priorités stratégiques fixées par le DFJP et qui définissent les axes d'orientation de la police judiciaire de l'Office fédéral de la police (fedpol) pour la législature 2015 à 2019. Les priorités du DFJP sont coordonnées avec la stratégie du Ministère public de la Confédération.

- ▶ **Le Conseil fédéral a fixé la date de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger et édicté l'ordonnance d'application s'y rapportant.\***

Le 24 juin 2015, le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger (LPSP) et de l'ordonnance s'y rapportant au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

### **Objectif 3: Coopération internationale en matière de justice et de police**

*Atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif au protocole n° 15 portant amendement à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.\***

Le message relatif au protocole n° 15 portant amendement à la convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH) a été adopté par le Conseil fédéral le 6 mars 2015.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la ratification du troisième protocole facultatif à la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant.\***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 11 décembre 2015.

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à la ratification de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (convention d'Istanbul) du 11 mai 2011.\***

Le Conseil fédéral a ouvert la consultation le 7 octobre 2015.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé un traité avec le Brésil sur le transfèrement des personnes condamnées.**

Le Conseil fédéral a approuvé le traité avec le Brésil sur le transfèrement des personnes condamnées le 5 juin 2015 et donné l'autorisation de le signer.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le mandat de négociations en vue de la participation de la Suisse à la coopération instituée par le traité de Prüm (simplification et renforcement de la coopération entre les autorités de police des États membres).\***

Le Conseil fédéral a adopté le mandat de négociations définitif le 13 mars 2015.

- ▶ **Les développements de l'acquis de Schengen et de Dublin notifiés à la Suisse sont repris et mis en œuvre dans le délai prescrit, ou l'UE a accepté un éventuel dépassement de délai.**

L'UE a notifié à la Suisse huit développements de l'acquis de Schengen. Dans tous les cas, le Conseil fédéral a pu décider de manière autonome de leur reprise par la Suisse. Il n'y a pas eu de développement de l'acquis de Dublin. La communication à l'UE des décisions suisses concernant la reprise a eu lieu dans tous les cas dans les délais impartis. Une adaptation du droit n'a été nécessaire que dans un cas<sup>1</sup>, et les modifications de l'ordonnance N-SIS sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2015. Pour trois autres développements de l'acquis de Schengen<sup>2</sup> et deux développements de l'acquis de Dublin<sup>3</sup> précédemment notifiés à la Suisse, les procédures de reprise et de mise en œuvre ont pu être terminées dans les délais prévus. Les échanges de notes correspondants et l'adaptation nécessaire du droit fédéral (loi/ordonnance) sont entrés en vigueur durant l'année 2015. Par ailleurs, la consultation relative à la reprise du règlement (UE) N° 515/2014 portant création du Fonds pour la sécurité intérieure (développement de l'acquis de Schengen) a été ouverte le 4 novembre 2015.

#### **Objectif 4: Cohésion sociale**

*En majeure partie atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté un rapport sur un droit de la famille moderne et cohérent (rédigé en exécution du postulat Fehr 12.3607).\***

Le Conseil fédéral a adopté le rapport sur la modernisation du droit de la famille le 25 mars 2015.

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur une modification du code civil portant sur la modernisation du droit des successions.\***

La mise au point de l'avant-projet a pris du retard en raison des analyses approfondies qui se sont révélées nécessaires.

---

<sup>1</sup> Décision d'exécution (UE) 2015/219 relative au manuel SIRENE.

<sup>2</sup> Règlement (UE) n° 1053/2013 portant création d'un mécanisme d'évaluation et de contrôle destiné à vérifier l'application de l'acquis de Schengen; Règlement (UE) n° 1051/2013 modifiant le code frontières Schengen afin d'établir des règles communes relatives à la réintroduction temporaire du contrôle aux frontières intérieures dans des circonstances exceptionnelles; Règlement (UE) n° 1052/2013 portant création du système européen de surveillance des frontières (EUROSUR).

<sup>3</sup> Règlement (UE) n° 604/2013 («Règlement Dublin III»); Règlement (UE) n° 603/2013 («Règlement Eurodac»).

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant une loi fédérale visant à réparer les injustices commises à l'égard des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux.\***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 4 décembre 2015. Il s'agit du message concernant l'initiative populaire «Réparation de l'injustice faite aux enfants placés de force et aux victimes de mesures de coercition prises à des fins d'assistance (initiative sur la réparation)» et son contre-projet indirect (loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981).

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la modification du code civil relative à la protection de l'enfant.\***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 15 avril 2015.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la nouvelle loi fédérale sur les jeux d'argent.\***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 21 octobre 2015.

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à une modernisation du droit d'auteur.\***

Le Conseil fédéral a ouvert la consultation le 11 décembre 2015.

## **Objectif 5: Institutions de l'État**

*Atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté un rapport sur des solutions possibles pour établir un rapport clair entre le droit international et le droit suisse (rédigé en exécution du postulat Groupe libéral-radical 13.3805).\***

Le Conseil fédéral a adopté le rapport le 12 juin 2015.

## **Objectif 6: Place économique suisse**

*Partiellement atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation sur la révision du code des obligations relative au droit de la société anonyme (y compris la mise en œuvre de l'art. 97, al. 3, de la Constitution) et décidé de la suite de la procédure.\***

Le Conseil fédéral a arrêté les grandes lignes de la révision du droit de la société anonyme le 4 décembre 2015. Il a pris acte des résultats de la consultation et défini l'orientation générale du message.

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant une révision de la loi fédérale du 16 décembre 1983 sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (Lex Koller).\***

La mise au point de l'avant-projet a pris du retard en raison des analyses approfondies qui se sont révélées nécessaires.



- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à un projet de loi fédérale sur la profession d'avocat.**

Les résultats d'un projet pilote concernant la création d'un registre central des avocats ne seront disponibles qu'au printemps 2016. La consultation n'a dès lors pas encore pu être ouverte.

- ▶ **Le Conseil fédéral a édicté les ordonnances d'application relatives au projet législatif Swissness et fixé la date d'entrée en vigueur.**

Le Conseil fédéral a adopté les ordonnances de mise en œuvre du projet Swissness le 2 septembre 2015 et fixé l'entrée en vigueur des textes au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **Objectif 7: Encouragement de l'égalité entre hommes et femmes**

*Atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur des mesures complémentaires visant à faire appliquer l'égalité salariale entre hommes et femmes.\***

Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur un projet de révision de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes le 18 novembre 2015.

## Département de la défense, de la protection de la population et des sports

### Objectif 1: Développement de l'armée

*Partiellement atteint*

- ▶ **Les conditions permettant d'atteindre les objectifs politiques fixés pour la mise en œuvre du développement de l'armée sont assurées tant du point de vue financier que des ressources en personnel et en matériel. La planification de la mise en œuvre est disponible.**

A la suite des débats parlementaires qui se sont tenus pendant les sessions d'été et d'hiver 2015, la planification de la mise en œuvre a été adaptée en vue d'introduire le DEVA au 1<sup>er</sup> janvier 2018. La documentation est prête. Les différents concepts du DEVA, y compris la donnée d'ordres de l'armée, ont été adaptés en conséquence.

### Objectif 2: Engagements de l'armée

*Atteint*

- ▶ **Le message relatif aux engagements d'appui de l'armée en faveur des autorités civiles est adopté.\***
- ▶ **Le message relatif à l'engagement de l'armée en service d'appui dans le cadre de la sécurité du Forum économique mondial (WEF) de 2016 à 2018 est adopté.\***

Le Conseil fédéral a approuvé le message le 25 février 2015.

Le Conseil fédéral a approuvé le message le 25 février 2015.

### Objectif 3: Gestion des acquisitions DDPS

*Partiellement atteint*

- ▶ **Les mesures définies dans le cadre du projet d'optimisation des processus d'acquisitions au DDPS sont mises en œuvre comme prévu, en particulier celles concernant l'application systématique du modèle des processus et des rôles Défense/armasuisse.**

Les contenus définis dans le projet sont mis en œuvre comme prévu. Mais, au vu de la complexité du projet et, partant, des mesures d'application, un certain délai est nécessaire.

#### **Objectif 4: Gestion de l'immobilier DDPS**

*Atteint*

- ▶ **Les mesures d'optimisation de la gestion des biens immobiliers du DDPS sont appliquées systématiquement, conformément à la stratégie définie.**

Les mesures pour 2015 ont été appliquées comme prévu. La situation en matière de ressources a fait l'objet d'une analyse, avec les conséquences qui s'imposent. La mise en œuvre a commencé, avec pour priorité d'abaisser les besoins et les exigences.

#### **Objectif 5: Gestion de la sécurité de l'information au niveau de la Confédération**

*Non atteint*

- ▶ **Le message relatif à la loi sur la sécurité de l'information (LSI) est adopté.\***

Le message n'a pas encore pu être soumis pour approbation, car l'élimination des divergences apparues lors de la consultation des offices nécessite plus de temps que prévu.

#### **Objectif 6: Concrétisation du Réseau national de sécurité (RNS)**

*En majeure partie atteint*

- ▶ **Les bases légales du mécanisme de consultation et de coordination du Réseau national de sécurité (MCC RNS) sont adoptées.\***

Le Conseil fédéral a approuvé le 21 octobre 2015 la convention administrative relative au RNS. Il a chargé la cheffe du DFJP et le chef du DDPS de signer ladite convention avec les cantons, ce qui a été fait le 4 décembre 2015.

- ▶ **L'exercice 2014 du Réseau national de sécurité a été analysé. Le rapport destiné à la plateforme politique du RNS est disponible.**

Le rapport final de l'exercice 2014 a été publié le 28 mai 2015 à l'occasion de la deuxième conférence du RNS. Les réflexions conduites ont permis de dégager seize recommandations visant à améliorer la collaboration entre la Confédération, les cantons et d'autres partenaires dans les situations de crise. Le Conseil fédéral a pris connaissance de ce rapport le 20 mai 2015 et demandé aux offices de mettre en place les recommandations prévues.

- ▶ **La suite de la procédure concernant l'avenir d'une communication à l'épreuve des crises entre les partenaires du RNS est définie.\***

Le 20 mai 2015, le DDPS a reçu pour mandat d'étudier avec les futurs utilisateurs potentiels les possibilités de répartition des coûts d'investissement et d'exploitation du réseau de données sécurisé pour les liaisons de la Confédération, des cantons et des exploitants d'infrastructures critiques, et de présenter les conclusions à ce sujet au Conseil fédéral d'ici à la fin de 2015. Au fil des éclaircissements qu'il a obtenus, le DDPS est arrivé à la conclusion que ce projet n'est pas encore assez avancé pour faire l'objet d'une décision politique susceptible d'obtenir une majorité et qu'il faut donc revoir la suite des opérations d'ici à la fin de 2016. Il s'est avéré de plus qu'il faut, parmi les systèmes d'alarme et de télécommunication importants pour la protection de la population, établir les priorités en fonction de leur urgence. La priorité a été donnée au réseau radio de sécurité Polycom, dont le fonctionnement doit absolument être garanti. Le 18 décembre 2015, le Conseil fédéral a chargé le DDPS et le DFF d'élaborer le message correspondant.

- ▶ **Le rapport du groupe de travail chargé d'examiner le système de l'obligation de servir est approuvé et la suite de la procédure est définie.\***

Le rapport du groupe de travail chargé d'étudier le système de l'obligation de servir ne sera présenté au Conseil fédéral qu'au cours du deuxième trimestre 2016 avec le rapport sur la protection de la population et la protection civile 2015+ (cf. objectif 7).

## **Objectif 7: Développement de la protection de la population et de la protection civile**

*Partiellement atteint*

- ▶ **Le rapport sur la protection de la population et la protection civile 2015+ est prêt.**

Les cantons ont demandé plus de temps pour la consultation afin de pouvoir étudier les aspects techniques du projet de rapport. La consultation a donc été prolongée jusqu'à la fin du mois de janvier 2016. Le rapport sur la protection de la population et la protection civile 2015+ doit être présenté au Conseil fédéral au cours du deuxième trimestre 2016 avec le rapport du groupe de travail chargé d'étudier le système de l'obligation de servir.

- ▶ **L'exercice général de cas d'urgence 2015 pour la maîtrise d'un accident dans une centrale nucléaire suisse a eu lieu et ses résultats sont évalués.**

L'exercice a eu lieu les 15 et 16 septembre 2015 à la centrale de Gösgen. Il a fait l'objet d'une évaluation. Les conclusions, et les mesures qui en découlent, ont été établies. Le rapport final a été envoyé à la fin de 2015 aux troupes exercées et aux services intéressés.

**Objectif 8: Promotion du sport et adaptation des bases légales dans le domaine du sport**

*Partiellement atteint*

▶ **Le message relatif à la ratification de la convention du Conseil de l'Europe contre la manipulation des compétitions sportives est adopté.\***

Le projet de message est prêt, mais, contrairement à ce que prévoyaient les directives en matière de planification, il faut d'une part mener une procédure de consultation et d'autre part attendre les décisions du Parlement au sujet de la loi sur les jeux d'argent (15.069), de sorte que le message ne peut pas être adopté pour l'instant.

▶ **Le concept portant sur le sport populaire et le sport d'élite est adopté.\***

Le concept portant sur le sport populaire et le sport d'élite fait partie de l'approche globale de la promotion du sport au niveau fédéral (motion CSEC CN 13.3369). Cette vue d'ensemble a été soumise le 27 mai 2015 au Conseil fédéral, qui a chargé le DDPS de mener une procédure de consultation à ce sujet, qui n'a donc pas pu être réglé comme prévu.

▶ **La suite de la procédure concernant le centre national de sports de neige est définie.\***

La réalisation d'un centre national des sports de neige fait partie de l'approche globale de la promotion du sport au niveau fédéral. Cette vue d'ensemble a été soumise le 27 mai 2015 au Conseil fédéral, qui a chargé le DDPS de mener une procédure de consultation à ce sujet, lequel n'a donc pas pu être réglé comme prévu.

**Objectif 9: Mise en œuvre du mandat de base actualisé du Service de renseignement de la Confédération (SRC)**

*Atteint*

▶ **Le SRC a attribué les tâches et mis en œuvre le nouveau mandat de base qui lui a été confié par le Conseil fédéral à partir de 2015. Il couvre activement les domaines clés définis dans son mandat de base (acquisition et analyse de renseignements, évaluation de la situation et élaboration de produits à valeur ajoutée dans le domaine du renseignement).**

Les domaines-clés ont été attribués à des collaborateurs, qui y travaillent activement. Les priorités ont été fixées et certains ajustements entrepris lors des conférences du 3 (bilan de la situation) et du 5 novembre 2015 (définition des priorités).

## Département des finances

### Objectif 1: Préserver l'équilibre budgétaire de la Confédération

*Atteint*

- ▶ **Fixation par le Conseil fédéral – sur la base de l'examen de la situation budgétaire du début de 2015 (budget 2016 et plan financier de la législature 2017–2019) – de la fourchette financière pour les arrêtés financiers pluriannuels à venir.\***

Le Conseil fédéral a fixé les paramètres le 11 février 2015 et les a actualisés le 1<sup>er</sup> juillet et le 21 octobre 2015 dans le cadre du programme de stabilisation 2017–2019.

- ▶ **Définition par le Conseil fédéral, pour renforcer les perspectives à moyen terme, des priorités de la politique financière des deux prochaines législatures. Ces priorités concernent tant les recettes (classement par ordre de priorité des réformes fiscales en particulier) que les dépenses (par ex. taux de croissance visés par domaine de tâches) et figurent dans le plan financier de la législature 2017–2019.\***

Le Conseil fédéral a défini les priorités de la politique financière pour la période 2016–2024 le 11 décembre 2015.

- ▶ **Introduction au 1er janvier 2017, pour améliorer le pilotage budgétaire, du nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (NMG). Adoption par le Conseil fédéral des modifications nécessaires de l'ordonnance sur les finances de la Confédération ainsi que de l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration.\***

Le Conseil fédéral a adopté le 14 octobre 2015 les modifications de l'ordonnance sur les finances de la Confédération et de l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### Objectif 2: Garantir la stabilité et l'attrait de la place financière

*En majeure partie atteint*

- ▶ **Prise de connaissance par le Conseil fédéral des résultats intermédiaires et – s'il est déjà connu – du résultat final des négociations avec l'UE sur la mise en œuvre de l'échange automatique renseignements (EAR), la planification exacte des travaux dépendant également du calendrier de l'UE.\***

Le Conseil fédéral a adopté le message sur l'échange automatique de renseignements en matière fiscale avec l'UE le 25 novembre 2015.

- ▶ **Mise en consultation par le Conseil fédéral du résultat des négociations avec des États partenaires sur l'échange automatique de renseignements (EAR) ainsi que d'une loi d'application à ce sujet, et adoption du message correspondant.\***

Le Conseil fédéral a mené la consultation du 14 janvier au 21 avril 2015. Le 5 juin 2015, il a adopté le message portant sur l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers et sur la loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale.

- ▶ **Prise de connaissance par le Conseil fédéral du résultat de la procédure de consultation et adoption du message sur l'extension unilatérale de la norme de l'OCDE en matière d'échange de renseignements aux conventions contre les doubles impositions non conformes jusque-là à cette norme.\***

Le Conseil fédéral n'a pas pris connaissance du résultat de la consultation en 2015 et n'a pas adopté de message, car la suite de la procédure concernant ce dossier ne pourra être définie que lorsque l'Assemblée fédérale aura procédé au vote final sur le message relatif à la ratification de la convention multilatérale de l'OCDE et du Conseil de l'Europe concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale.

- ▶ **Signature par le Conseil fédéral d'autres conventions contre les doubles impositions (CDI) contenant une clause d'échange de renseignements conforme à la norme de l'OCDE et adoption de probablement trois messages concernant des accords déjà signés.\***

Le Conseil fédéral a adopté en 2015 les cinq messages concernant les conventions contre les doubles impositions (CDI) avec l'Italie (12 août), Oman (14 octobre), le Liechtenstein et la Norvège (28 octobre) ainsi qu'avec l'Albanie (11 novembre). A l'exception de la CDI avec Oman, toutes les conventions ont été signées durant l'année sous revue.

- ▶ **Examen par le Conseil fédéral, sur la base d'une analyse juridique et économique des avantages et inconvénients d'un accord sectoriel avec l'UE portant sur les services financiers, des besoins d'un tel accord et de sa faisabilité, et définition des prochaines étapes.\***

Afin d'évaluer les besoins et la faisabilité d'un accord sur les services financiers avec l'UE, des discussions exploratoires ont été engagées en 2015, mais elles ont été suspendues par l'UE en raison du contexte général des relations bilatérales. Depuis lors, le Conseil fédéral a procédé à des vérifications supplémentaires concernant les modalités éventuelles d'un tel accord et les défis qu'il représenterait pour la Suisse. Il définira les prochaines étapes dès la reprise des discussions et après un examen approfondi des intérêts en présence.

- ▶ **Conclusion par le Conseil fédéral d'accords bilatéraux avec des partenaires importants pour conserver et améliorer l'accès au marché dans le domaine des services financiers et intensifier la coopération dans le secteur financier, sur la base des principales évolutions concernant la réglementation internationale des marchés financiers (notamment dans l'UE).\***

Le 18 février 2015, le Conseil fédéral a décidé de signer avec l'Italie une feuille de route portant sur plusieurs dossiers fiscaux et financiers. La signature a eu lieu le 23 février 2015. Le 25 novembre 2015, le Conseil fédéral a adopté le message concernant un protocole d'amendement de l'accord sur la fiscalité de l'épargne entre la Suisse et l'UE (échange automatique de renseignements en matière fiscale avec l'UE). Dans ce contexte, des progrès ont également été réalisés en ce qui concerne l'accès aux marchés de l'UE. En outre, le DFF a contribué de manière décisive à ce que la FINMA et l'autorité allemande de surveillance des marchés financiers (BaFin) parviennent à une entente sur l'accès au marché pour les banques le 15 juillet 2015.

- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral du message relatif à la ratification de la convention multilatérale de l'OCDE et du Conseil de l'Europe concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale.\***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 5 juin 2015.

- ▶ **Une fois un accord conclu avec les États-Unis sur le passage du modèle 2 au modèle 1 de l'accord FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), mise en consultation par le Conseil fédéral et, le cas échéant, adoption du message correspondant.\***

En raison de la disponibilité limitée des États-Unis, les négociations n'ont pas avancé aussi vite que prévu (les États-Unis négocient en priorité avec les pays qui n'ont pas encore signé d'accord FATCA). Par conséquent, il n'a pas encore été possible de conclure un accord sur le passage du modèle 2 au modèle 1 de l'accord FATCA.

- ▶ **Évaluation par le Conseil fédéral, durant l'année, des recommandations du projet BEPS de l'OCDE. BEPS (Base Erosion and Profit Shifting) vise à combattre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices des entreprises dans les pays à faible fiscalité. En vue de l'achèvement du projet, décision du Conseil fédéral portant notamment sur les modalités de la mise en œuvre du projet en droit interne et sur la manière de modifier les conventions contre les doubles impositions, afin de renforcer la compétitivité fiscale de la Suisse.\***

Le Conseil fédéral a mené des discussions à ce sujet le 21 janvier et le 11 septembre 2015 et il a pris les décisions correspondantes.

- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral du message relatif à la loi sur les services financiers.\***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 4 novembre 2015.



► **Ouverture par le Conseil fédéral de la consultation relative à la révision de la loi sur le contrat d'assurance.\***

Le contenu du projet qui sera mis en consultation a été défini dans une large mesure, mais certains points de la révision doivent encore être approfondis. En outre, il était judicieux d'attendre les résultats de l'étude de l'Université de Saint-Gall concernant la protection des consommateurs, vue par les clients, sur le marché suisse de l'assurance (octobre 2015). C'est pourquoi la procédure de consultation n'a pas pu être ouverte durant l'année sous revue.

► **Un rapport sur l'analyse des risques liés à la criminalité financière a été élaboré dans le cadre des travaux du groupe de travail interdépartemental pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, placé sous la houlette du Département fédéral des finances (Secrétariat d'État aux questions financières internationales).**

Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport le 19 juin 2015.

### **Objectif 3: Attrait et crédibilité du système fiscal suisse**

*En majeure partie atteint*

► **Ouverture par le Conseil fédéral de la consultation relative à un système d'incitation en matière climatique et énergétique fondé sur des taxes sur le climat et l'électricité.\***

Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation le 13 mars 2015. Il a pris connaissance du résultat de la consultation et adopté le message le 28 octobre 2015.

► **Prise de connaissance par le Conseil fédéral du résultat de la procédure de consultation et adoption du message relatif à la troisième réforme de l'imposition des entreprises.\***

Le Conseil fédéral a pris connaissance du résultat de la consultation le 1<sup>er</sup> avril 2015 et adopté le message le 5 juin 2015.

► **Prise de connaissance par le Conseil fédéral du résultat de la procédure de consultation et adoption du message relatif à la révision de l'impôt anticipé.\***

Le Conseil fédéral a pris connaissance du résultat de la consultation le 24 juin 2015 et adopté le message concernant une modification de la loi sur l'impôt anticipé le 11 septembre 2015. Le message inclut le maintien des exonérations de l'impôt anticipé existantes, qui concerneront les emprunts à conversion obligatoire (CoCo), les emprunts assortis d'un abandon de créances (write-off bonds) et, désormais aussi, les bail-in bonds. La décision sur le passage du principe du débiteur à celui de l'agent payeur a été ajournée à la suite du résultat de la consultation. Le 4 novembre 2015, le Conseil fédéral a demandé au DFF de constituer un groupe d'experts chargé d'élaborer les propositions de réformes nécessaires pour lui permettre de décider de la suite des travaux après la votation sur l'initiative populaire «Oui à la protection de la sphère privée».

▶ **Adoption par le Conseil fédéral du message sur la révision du droit pénal en matière fiscale.\***

Le 4 novembre 2015, le Conseil fédéral a suspendu les travaux concernant le message sur la révision du droit pénal en matière fiscale jusqu'à ce que les recommandations du groupe d'experts (que le DFF a été chargé le même jour de mettre sur pied) soient disponibles.

▶ **Prise de connaissance par le Conseil fédéral du résultat de la procédure de consultation et adoption du message sur la révision partielle de la loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée (LTVA).\***

Le Conseil fédéral a pris connaissance du résultat de la consultation et adopté le message le 25 février 2015.

▶ **Approbation par le Conseil fédéral du rapport «Conséquences économiques et fiscales des différents modèles d'imposition individuelle» (en réponse au postulat de la CdF-N 14.3005).\***

Le Conseil fédéral a adopté le rapport le 24 juin 2015.

▶ **Approbation par le Conseil fédéral du rapport «Soutien financier aux familles avec enfants» (en réponse au postulat de la CER-N 14.3292).\***

Le Conseil fédéral a adopté le rapport le 20 mai 2015.

#### **Objectif 4: Marchés publics**

*Partiellement atteint*

▶ **Prise de connaissance par le Conseil fédéral du résultat de la procédure de consultation concernant la révision de la loi fédérale sur les marchés publics et, le cas échéant, adoption du message (si les travaux de révision menés en parallèle dans les cantons avancent comme prévu).\***

Etant donné qu'il fallait attendre le résultat de la consultation cantonale sur l'AIMP (accord intercantonal sur les marchés publics), la consultation concernant la révision de la loi fédérale sur les marchés publics (LMP) a été ouverte plus tard que prévu (1<sup>er</sup> avril 2015). La proposition du Conseil fédéral ayant rencontré un accueil favorable lors de la consultation, il n'a pas été nécessaire de lui présenter séparément le résultat de la consultation. Le Conseil fédéral prendra connaissance du rapport sur les résultats de la consultation lors de l'adoption du message concernant la LMP.

## Objectif 5: Technologies de l'information et de la communication (TIC)

*En majeure partie atteint*

- ▶ **Refonte par le Conseil fédéral de sa stratégie de cyberadministration et de la convention-cadre entre la Confédération et les cantons.\***

Le 18 novembre 2015, le Conseil fédéral a approuvé les versions remaniées de la stratégie suisse de cyberadministration et de la convention-cadre de droit public concernant la collaboration en matière de cyberadministration en Suisse (2016–2019). La Conférence des gouvernements cantonaux a signé la stratégie et la convention-cadre le 18 décembre 2015.

- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral de la stratégie de la Confédération en matière de TIC pour les années 2016 à 2019: définition de l'orientation générale et du développement planifié quant à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au sein de l'administration fédérale.\***

Le Conseil fédéral a adopté la stratégie informatique de la Confédération pour les années 2016 à 2019 le 4 décembre 2015.

- ▶ **Migration de 16 000 postes de travail de l'administration fédérale vers UCC (Unified Communication and Collaboration). Cette solution de communication basée sur l'informatique remplace la téléphonie fixe et offre des fonctions supplémentaires facilitant la mobilité et la collaboration.**

L'objectif a été dépassé. En décembre 2015, 20 500 postes de travail avaient déjà migré vers UCC.

- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral du modèle de marché élargi pour ce qui est des services standard en matière de TIC dans le domaine de la gestion des identités et des accès.**

Le modèle de marché élargi pour la gestion des identités et des accès a été élaboré, et les contenus techniques ont été mis au point avec les départements. Cependant, le Conseil fédéral n'a pas pu adopter le modèle de marché durant l'année sous revue car la procédure d'élimination des divergences concernant l'attribution des ressources a duré plus longtemps que prévu.

- ▶ **Les premières étapes d'une plate-forme privée d'informatique en nuage sont réalisées au sein de l'administration fédérale: achat, installation, intégration et mise en service. Les deux premières prestations de marché (serveurs Windows et Linux) sont à la disposition des clients en libre-service, sur la plate-forme en nuage.**

La plate-forme a été achetée, installée et intégrée en 2015. L'environnement de test ainsi que les deux premières prestations de marché ont été mis en service. L'environnement de production, qui sera effectivement à la disposition des clients, ne pourra être mis en service qu'au début de cette année car le fournisseur doit encore corriger certains défauts.

## **Objectif 6: Rapport de base: matières premières**

*Atteint*

- ▶ **Prise de connaissance par le Conseil fédéral du deuxième rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du rapport de base du 27 mars 2013 relatif aux matières premières.\***

Le Conseil fédéral a pris connaissance du deuxième rapport le 19 août 2015.

## **Objectif 7: Stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale pour les années 2015 à 2019**

*Partiellement atteint*

- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral de la stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale pour les années 2015 à 2019.\***

Le Conseil fédéral a adopté la stratégie concernant le personnel pour la période 2016–2019 le 18 novembre 2015.

- ▶ **La stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale pour les années 2015 à 2019 requiert de contrôler et d'adapter les valeurs cibles et indicateurs stratégiques en matière de gestion du personnel. Définition par le Conseil fédéral des valeurs cibles et des indicateurs.\***

Les valeurs cibles et les indicateurs n'ont pas pu être définis durant l'année sous revue, car il faut se baser pour ce faire sur les données de 2015. Lorsque le rapport sur la gestion du personnel sera publié, au premier trimestre 2016, le Conseil fédéral pourra définir les valeurs cibles et les indicateurs. Il a d'ailleurs inclus cet objectif dans ses objectifs annuels 2016, qu'il a adoptés le 4 novembre 2015.

## **Objectif 8: Promotion du plurilinguisme**

*Atteint*

- ▶ **Adoption par le Conseil fédéral d'une version actualisée du rapport d'évaluation 2008–2011 destiné à l'Assemblée fédérale sur la promotion du plurilinguisme dans l'administration fédérale.\***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport d'évaluation «Promotion du plurilinguisme. Développement de 2008 à 2014, perspectives pour la période de 2015 à 2019» le 13 mars 2015.

- ▶ **Une action interdépartementale de sensibilisation au plurilinguisme dans l'administration fédérale «Capito? Comprendere l'italiano in Svizzera» a été réalisée (en huit modules formés de 16 personnes chacun, à composition interdépartementale).**

L'action interdépartementale de sensibilisation a été menée à bien comme prévu.

## Département de l'économie, de la formation et de la recherche

### Objectif 1: Consolidation de l'économie suisse, tous segments confondus, et maintien de sa croissance grâce à des conditions-cadres optimales afin de préserver le plein-emploi

*En majeure partie atteint*

► **Le Conseil fédéral approuve l'orientation stratégique de la politique économique 2016 à 2019, axée sur le long terme.\***

Le Conseil fédéral a pris connaissance le 21 janvier 2015 du rapport «Principe pour une nouvelle politique de croissance. Analyse rétrospective des perspectives sur la stratégie future. Rapport donnant suite au postulat Leutenegger Oberholzer du 27 novembre 2013 (13.3907)». Ce rapport chargeait le DEFR de proposer au Conseil fédéral, d'ici à la fin de 2015, avec l'aide des départements intéressés et compte tenu des messages déjà approuvés par le Conseil fédéral, des mesures envisageables dans les trois domaines d'action présentés dans le rapport: a. Renforcement de la croissance de la productivité du travail; b. Amélioration de la résistance de l'économie; et c. Croissance de la productivité des ressources pour atténuer les éventuels effets collatéraux négatifs.

Les mesures sont en grande partie identifiées. Elles n'ont toutefois pas pu être approuvées par le Conseil fédéral en 2015, mais il est prévu qu'elles le soient au premier trimestre 2016. Le SECO a dû mobiliser ses ressources entre autres pour examiner les options d'actions sur le plan de la politique économique en vue de lutter contre le franc fort.

► **Le rapport sur l'allégement administratif est approuvé.\***

Le Conseil fédéral a approuvé le 2 septembre 2015 le rapport «Allégement administratif. Améliorer les réglementations – réduire la charge administrative des entreprises. Bilan 2012–2015 et perspectives 2016–2019».

► **Le message sur la promotion économique pour les années 2016 à 2019 est soumis aux Chambres fédérales. Il vise à définir l'orientation thématique de la promotion économique et à garantir la poursuite du financement des instruments.\***

Le Conseil fédéral a approuvé le 18 février 2015 le message sur la promotion économique pour les années 2016 à 2019.

► **Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale (NPR), des conventions-programmes sont conclus avec les cantons requérants pour les années 2016 à 2019.**

Les négociations avec les cantons requérants ont eu lieu. Les conventions-programmes pour les années 2016 à 2019 sont dans la phase finale de préparation et certaines d'entre elles sont prêtes à être signées. Les travaux ont été plus importants que prévu, raison pour laquelle les conventions-programmes n'ont pas pu être conclues en 2015.

- ▶ **Le message concernant l'initiative populaire «Pas de spéculation sur les denrées alimentaires» est approuvé.\***

Le Conseil fédéral a approuvé le 18 février 2015 le message concernant l'initiative populaire «Pas de spéculation sur les denrées alimentaires».

- ▶ **La procédure de consultation concernant la révision de la loi sur le travail au noir est réalisée et le message rédigé.**

Le Conseil fédéral a approuvé le 18 décembre 2015 le message concernant la révision de la loi sur le travail au noir.

- ▶ **Le message concernant l'optimisation des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes dans la loi sur les travailleurs détachés, le code des obligations et la loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail est approuvé, et la procédure de consultation relative à l'adaptation des mesures d'accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre du nouvel article constitutionnel 121a est réalisée et le message approuvé.**

Le Conseil fédéral a approuvé le 1<sup>er</sup> juillet 2015 le message relatif à la modification de la loi sur les travailleurs détachés.

Au cours des travaux préliminaires, le Conseil fédéral a, sur la base d'un compromis entre les partenaires sociaux, suspendu le 1<sup>er</sup> avril 2015 l'adaptation des mesures d'accompagnement au moyen de mesures dans le code des obligations et la loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail. Ces mesures d'optimisation avaient été clairement refusées lors de la procédure de consultation. En lien avec la mise en œuvre de l'art. 121a Cst., le Conseil fédéral a exhorté le 18 décembre 2015 les partenaires sociaux à s'entendre sur des mesures adéquates pour lutter contre les abus sur le marché du travail et optimiser les mesures d'accompagnement. Il a également réactivé le groupe de travail «libre circulation des personnes et mesures du marché du travail», composé de représentants des partenaires sociaux et des cantons. Simultanément, il a chargé le DEFR (SECO) de lui présenter d'ici au 18 mars 2016 au plus tard un message sur le projet suspendu d'optimisation des mesures d'accompagnement qui tiendra compte des résultats obtenus par le groupe de travail susmentionné.

## **Objectif 2: Renforcement de la politique de libre-échange par l'extension du réseau d'accords de libre-échange et le développement des accords existants**

*Partiellement atteint*

- ▶ **Les négociations concernant un accord de libre-échange entre l'AELE et le Guatemala ont abouti et l'accord est signé.\***

Le protocole portant adhésion du Guatemala à l'Accord de libre-échange entre les États de l'AELE et les États d'Amérique centrale (Costa Rica et Panama) a été approuvé par le Conseil fédéral au début de juin 2015. Il a été signé par les États de l'AELE et les États d'Amérique centrale (Costa Rica, Guatemala, Panama) à l'occasion de la réunion ministérielle des États de l'AELE du 22 juin 2015.

- ▶ **Les négociations en vue d'un accord de libre-échange entre l'AELE et le Vietnam ont abouti, des progrès significatifs dans les négociations sur des accords de libre-échange avec l'Inde, la Malaisie et l'Indonésie ont été réalisés, les négociations concernant le développement de l'accord de libre-échange existant entre l'AELE et la Turquie sont à un stade avancé et les négociations concernant les accords avec le Canada et le Mexique sont entamées.\***

Les négociations pour un accord de libre-échange (ALE) avec le Vietnam ont bien progressé mais sont désormais dans une phase difficile. Des progrès sont encore nécessaires dans plusieurs domaines pour permettre une conclusion de l'accord. Les négociations avec la Malaisie ont également bien progressé mais certaines difficultés, dans le domaine agricole notamment, doivent encore être surmontées (huile de palme). En dépit des signaux encourageants des autorités indonésiennes, les négociations avec l'Indonésie n'ont toujours pas pu être reprises. Les négociations avec l'Inde n'ont pas pu être reprises non plus.

Les négociations pour la mise à jour et le développement de l'ALE existant avec la Turquie sont à un stade avancé. Avec le Mexique, un document d'orientation a été conclu et les négociations en vue de la mise à jour de l'ALE existant sont sur le point d'être lancées. Des rencontres exploratoires ont été menées avec le Canada. Ces discussions doivent encore être poursuivies afin de déterminer l'opportunité de lancer formellement un processus de renégociation.

- ▶ **Le dialogue en matière de politique commerciale instauré entre les États de l'AELE et les États-Unis dans le contexte des négociations pour un accord de libre-échange entre l'UE et les États-Unis est poursuivi, dans le but d'éviter toute discrimination d'entreprises suisses.\***

Le dialogue de politique commerciale AELE-USA a été poursuivi. Une nouvelle rencontre au titre de ce dialogue a eu lieu en mai 2015. Il est prévu d'organiser une prochaine rencontre en fonction du développement des négociations entre l'UE et les États-Unis. Les États de l'AELE ont par ailleurs proposé de renforcer le dialogue en approfondissant les discussions dans certains domaines.

- ▶ **Le Conseil fédéral a poursuivi son engagement en faveur du bon fonctionnement de l'accord de libre-échange de 1972 conclu entre la Suisse et l'UE, y compris des protocoles correspondants.**

La 61<sup>e</sup> réunion du Comité mixte responsable du suivi de la mise en œuvre correcte et de la gestion de l'accord de libre-échange s'est tenue le 3 décembre 2015. Il a constaté que l'accord fonctionne bien dans l'ensemble et que, cette année encore, il a joué un rôle déterminant dans la facilitation des échanges commerciaux entre la Suisse et l'UE. Sur décision écrite du Comité mixte, les prix de référence fixés dans le protocole n° 2 de l'accord de libre-échange concernant certains produits agricoles transformés ont été mis à jour. Les prix de référence des matières premières agricoles déterminent le montant maximal des mesures de compensation des prix (droits de douane et contributions à l'exportation) dans le cadre du commerce bilatéral de produits agricoles transformés. Le Comité mixte a adopté le

3 décembre 2015 une décision portant modification au protocole n° 3 (règles d'origine) de l'accord de libre-échange en vue de la reprise, dans ce dernier, des dispositions de la Convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuro-méditerranéennes (Convention PEM). La Convention PEM est d'une importance capitale pour l'économie d'exportation suisse, en particulier pour l'industrie textile, car elle permet le cumul des règles d'origine pour les intrants provenant des pays des Balkans occidentaux. Le Comité mixte s'est en outre penché sur différentes questions relatives à l'accès réciproque aux marchés. Par ailleurs, les parties ont procédé à un échange de vues sur leurs politiques de libre-échange avec des pays tiers.

- ▶ **Le Conseil fédéral poursuivra ses efforts en vue de maintenir les avantages conférés par l'accord entre la Suisse et l'UE sur la reconnaissance mutuelle des évaluations de la conformité (ARM).**

Les dispositions de l'ARM concernant les produits de construction et les produits biocides ont été révisées en 2015. Ces ajustements permettent d'éviter des entraves au commerce dans les secteurs concernés, représentant un volume d'échange de plus de sept milliards de francs.

**Objectif 3: La Suisse consolide sa position au sein des institutions multilatérales et fournit une contribution adéquate à la lutte contre les problèmes de pauvreté et à la réduction des risques mondiaux**

*Atteint*

- ▶ **La Suisse prend des mesures pour défendre sa place au conseil d'administration de la Banque mondiale et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) dans le cadre des réformes en cours de la gouvernance. Une rotation ne doit être possible que sous réserve de respecter des conditions claires et spécifiques propres à servir les intérêts de la Suisse et de l'ensemble du groupe de vote.**

Des entretiens ont eu lieu en 2015 entre la Suisse et la Pologne sur la poursuite de la mise en œuvre du protocole d'entente relatif à la collaboration au sein du FMI et du Groupe de la Banque mondiale. En ce qui concerne la Banque mondiale, les discussions avec Varsovie ont porté sur les conditions et les modalités de la rotation du poste d'administrateur auprès du Groupe de la Banque mondiale, qui sont intervenues comme convenu douze mois après le début de la nouvelle rotation introduite à l'automne 2014 au sein du FMI; à cet égard, il a été convenu que celles-ci seront réglées d'ici au printemps 2016. Présentée en 2013, la réforme de la composition du conseil d'administration (Board of Directors) de la BERD visant à renforcer l'influence des pays bénéficiaires a été refusée en mai 2015 malgré une majorité de voix favorables. Le processus de réforme de la BERD étant ainsi provisoirement clos, le statu quo demeure et la Suisse conserve son siège au conseil d'administration.



En outre, la Suisse s'est engagée activement dans le processus de fondation de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (BAII). Les statuts de cette dernière ont été approuvés en mai 2015 et signés par la Suisse fin juin. Suite à la décision du Parlement de décembre 2015, il est prévu de déposer les instruments de ratification au cours du premier semestre 2016. La Suisse participe à la BAII à hauteur de 706,4 millions d'USD (141,28 millions étant effectivement versés, le solde constituant le capital de garantie) et pourra occuper un siège de suppléant (alternate director) lors de la première rotation.

► **La Suisse s'implique dans la définition de l'orientation stratégique du Fonds vert pour le climat et fournit une contribution adéquate au financement de ce fonds.**

Après la première ronde de financement du Fonds vert pour le climat (d'un montant total de quelque 10 milliards d'USD), la Suisse a versé en avril 2015 la première tranche (30 millions d'USD) de sa contribution de 100 millions d'USD pour les années 2015 à 2017, une quote-part qui a été approuvée par le Conseil fédéral le 28 novembre 2014. Les premières organisations nationales, régionales et internationales qui auront accès aux ressources ont été accréditées à partir de mai 2015. Dans divers domaines stratégiques, la Suisse a pu influencer de manière positive sur l'orientation stratégique du fonds grâce au fait qu'elle est représentée directement au conseil d'administration. Le financement des premiers projets en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans le Pacifique sud a eu lieu en novembre 2015.

► **Mise en œuvre du mandat de négociation sur le positionnement de la Suisse dans les négociations internationales concernant l'agenda universel pour un développement durable post-2015.\***

Le Conseil fédéral a approuvé le 14 janvier 2015 le mandat de négociations interétatiques relatives à l'Agenda 2030 (alors encore Agenda post-2015) ainsi que le financement du développement de ce programme. L'Agenda 2030 a été adopté par la communauté internationale lors de la rencontre au sommet qui s'est tenue du 25 au 27 septembre 2015. La Suisse a pu faire valoir ses préoccupations et ses objectifs. Ainsi, des domaines tels que l'eau, la santé, l'égalité des sexes, la paix et la sécurité, la réduction du risque de catastrophe, la consommation et la production durables de même que la migration ont été intégrés à l'Agenda 2030. La Suisse accorde une grande attention aux modalités de mise en œuvre du programme, en particulier à des thèmes comme le rôle du secteur privé, la mobilisation des ressources internes des pays partenaires ou encore les questions touchant au commerce.

**Objectif 4: Garantie de la fonction de négociation de l'OMC et garantie de l'ordre commercial multilatéral**

*Partiellement atteint*

- ▶ **Les résultats de la 9<sup>e</sup> Conférence ministérielle de l'OMC à Bali sont mis en œuvre et les bases des futurs travaux au sein de l'OMC sont jetées (définition d'un plan de travail de l'OMC dans la perspective de la conclusion du Cycle de Doha).\***

La Suisse a achevé à l'été 2015 la procédure d'autorisation pour le nouvel Accord sur la facilitation des échanges et mis ainsi intégralement en œuvre les résultats de la conférence de Bali. Malgré le fort engagement des États membres lors du premier semestre 2015, le manque de convergence sur le plan du contenu et de volonté politique en vue de l'adoption d'un programme de travail n'a pas rendu possible la conclusion du Cycle de Doha lors de la Conférence ministérielle à Nairobi en décembre 2015. Certaines décisions dans des secteurs partiels ont néanmoins pu être adoptées lors de cette conférence, notamment en ce qui concerne de nouvelles règles pour la concurrence à l'exportation dans le domaine agricole (entre autres l'interdiction définitive des subventions à l'exportation), ainsi que des mesures en faveur des pays les moins avancés (PMA). Malgré leurs efforts, les membres de l'OMC n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur la procédure à suivre concernant les autres sujets du Cycle de Doha et ont dû prendre acte de leurs divergences à ce propos. Toutefois, la déclaration ministérielle précise également que certains membres souhaitent identifier de nouveaux thèmes et ouvrir des négociations à leur sujet. Lors de la Conférence ministérielle de l'OMC à Nairobi, l'accord plurilatéral sur l'élargissement de l'Accord sur les technologies de l'information (ITA II) a été formellement adopté. Les États membres de l'OMC parties à l'accord libéraliseront donc le commerce dans ce secteur qui représente un volume d'échanges annuels de 1,3 milliard d'USD, soit quelque 10 % du commerce mondial de marchandises.

**Objectif 5: Garantie de la continuité des activités de la Confédération dans le domaine FRI**

*Atteint*

- ▶ **La note de discussion concernant le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2017 à 2020 (message FRI 2017 à 2020) est approuvée.\***

La note de discussion «Orientations politiques et financières en vue de l'élaboration du message FRI pour les années 2017 à 2020» a été soumise au Conseil fédéral le 12 juin 2015; son approbation est devenue inutile en raison du programme de stabilisation 2017-2019. Les discussions ont été menées dans le cadre des décisions relatives au budget 2016 et au plan financier 2017-2019 de la législature.

- ▶ **La Feuille de route suisse pour les infrastructures de recherche est actualisée.\***

Le Conseil fédéral a pris connaissance le 24 juin 2015 du rapport «Feuille de route pour les infrastructures de recherche».

**Objectif 6: Garantie de la qualité élevée et de la bonne renommée internationale du système suisse des hautes écoles et de la recherche**

*Atteint*

- ▶ **Le message relatif à la participation de la Suisse à l'exploitation du laser européen à électrons libres dans le domaine des rayons X (European XFEL) est approuvé.\***

Le message relatif à la continuation de la participation de la Suisse à l'infrastructure de recherche European XFEL a été approuvé par le Conseil fédéral le 27 mai 2015.

- ▶ **Le rapport «Pour une feuille de route en vue de doubler le réseau Swissnex» (en réponse au postulat Derder 12.3431) est approuvé.\***

Le rapport a été rédigé et publié par le SEFRI dans le cadre des travaux du message FRI 2017 à 2020. Ses conclusions et la proposition de classement du postulat Derder font partie du message FRI 2017 à 2020 que le Conseil fédéral prévoit approuver à la fin du premier trimestre 2016.

- ▶ **Les nouveaux programmes nationaux de recherche (PNR) sont lancés.\***

Le 24 juin 2015, le Conseil fédéral a décidé de lancer les programmes nationaux de recherche suivants: «Un système de santé mieux adapté aux défis à venir», «La résistance aux antimicrobiens: une approche one-health» et «Les mégadonnées».

- ▶ **La révision des statuts et du règlement des subsides du Fonds national suisse est close.\***

Le 27 mai 2015, le Conseil fédéral a approuvé les modifications des statuts et du règlement du Fonds national suisse relatif aux octrois de subsides.

- ▶ **La Conférence suisse des hautes écoles s'est réunie sous la direction du chef du département et a entamé son travail en tant qu'organe suprême de la Suisse en matière de politique universitaire.**

Le chef du DEFR a présidé la première séance de la Conférence des hautes écoles le 28 février 2015.

**Objectif 7: Renforcement de la Suisse en tant que pôle d'innovation**

*Atteint*

- ▶ **La réforme de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) est amorcée (en réponse à la motion 11.4136 Gutzwiller).\***

Le 19 novembre 2014, le Conseil fédéral a lancé une procédure de consultation sur le message relatif à la loi sur l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (loi sur Innosuisse) après avoir pris connaissance du rapport sur les modalités d'organisation de la Commission pour la technologie et l'innovation CTI. Le 25 novembre 2015, il a approuvé le message relatif à la loi sur Innosuisse.

► **Le message concernant un parc national d'innovation est approuvé.\***

Le 3 mars 2015, le Conseil fédéral a approuvé le message sur l'organisation et le soutien du Parc suisse d'innovation. Le 5 juin 2015, il a défini intégralement la configuration de départ du Parc suisse d'innovation.

► **Une nouvelle structure de pilotage est mise en œuvre dans le domaine spatial. Celle-ci comprend un volet politique concernant la coordination interdépartementale et un volet technique concernant la coordination des acteurs publics et privés.**

Sur la base de l'ordonnance sur l'organisation du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (Org DEFR), un nouveau comité interdépartemental «groupe affaires spatiales» a été créé en vue de la coordination stratégique des activités institutionnelles nationales dans le domaine spatial. Le groupe affaires spatiales sera complété au besoin par des experts externes à l'administration fédérale.

**Objectif 8: Des mesures sont prises afin d'encourager la relève en personnel qualifié pour la science et l'économie et afin d'améliorer les conditions permettant aux jeunes de se former et de trouver un emploi**

*En majeure partie atteint*

► **Le message relatif à la loi sur les professions de la santé est approuvé.\***

Le Conseil fédéral a approuvé le 18 novembre 2015 le message relatif à la loi fédérale sur les professions de la santé.

► **Dans le cadre du train de mesures destinées à renforcer la formation professionnelle supérieure, un système de financement axé sur la personne est mis en place pour les candidats aux examens fédéraux. Les résultats de la procédure de consultation relative à la révision correspondante de la loi fédérale sur la formation professionnelle sont disponibles, et la procédure à suivre en lien avec le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2017 à 2020 est définie.\***

Le Conseil fédéral a pris connaissance le 2 septembre 2015 des résultats de la procédure de consultation relative à la modification de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) «Renforcement de la formation professionnelle supérieure». Il a chargé le DEFR (SEFRI) d'intégrer le projet de loi et les arrêtés financiers requis dans le message FRI 2017 à 2020. Il convient de tenir compte à cet effet de la croissance des autres domaines FRI et des mesures du programme de stabilisation 2017-2019.

Le Conseil fédéral a en outre demandé au DEFR de préparer les adaptations nécessaires dans l'ordonnance sur la formation professionnelle sur la base des directives suivantes: a. fixation du taux de subventionnement à hauteur de 50 % au maximum; b. fixation de la limite supérieure des frais de cours imputables séparément pour

l'examen professionnel et pour l'examen professionnel supérieur, et fixation d'une limite supérieure couvrant environ 90 % des frais des cours proposés habituellement sur le marché; c. octroi de la subvention à la condition que les candidats se présentent à l'examen fédéral, et d. mise en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 du financement axé sur les personnes.

- ▶ **Dans le domaine des écoles supérieures, les procédures de reconnaissance sont simplifiées et accélérées, et les rôles des acteurs sont clarifiés. A cet effet, l'ordonnance du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures est révisée.**

Lors de la révision de l'ordonnance du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (OCM ES), plusieurs variantes de procédures de reconnaissance ont été examinées dans le cadre d'une étude externe. Le rapport final relatif à cette étude est disponible. Les travaux ayant été plus complexes que prévu, ils n'ont pas pu être achevés en 2015. L'orientation retenue pour l'adaptation de l'OCM ES sera définie en 2016.

- ▶ **Les travaux relatifs à une ordonnance concernant la loi sur la formation continue sont terminés.**

La procédure d'audition relative au projet d'ordonnance sur la formation continue est terminée; le rapport sur les résultats de la procédure est disponible. Ce dossier étant lié au message FRI 2017 à 2020, la décision relative à l'entrée en vigueur doit être harmonisée avec le calendrier du message FRI.

- ▶ **Dans la perspective du message FRI 2017 à 2020, la mise en œuvre des mesures visant à améliorer la situation de la relève dans les hautes écoles, proposées dans le rapport du Conseil fédéral, est étudiée et décidée en collaboration avec les conférences des recteurs et les institutions chargées d'encourager la recherche.**

La mise en œuvre des mesures proposées dans le rapport du Conseil fédéral visant à améliorer la situation de la relève dans les hautes écoles universitaires et dans les hautes écoles spécialisées a été définie d'entente avec la conférence des recteurs et les institutions chargées d'encourager la recherche. Elle s'inscrit dans le contexte du message FRI 2017 à 2020.

**Objectif 9: Développement de la politique agricole en vue d'une politique globale dans le secteur agroalimentaire**

*En majeure partie atteint*

▶ **La procédure de consultation sur la politique agricole pour les années 2018 à 2021 est close.\***

Le 4 novembre 2015, le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à l'arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2018–2021. Cette consultation court jusqu'au 18 février 2016. L'ouverture de la consultation dépendait de décisions de principe du Conseil fédéral concernant le programme de stabilisation 2017–2019 et le plan financier de la législature 2017–2019. Ainsi, elle n'a pas pu se faire avant le début du mois de novembre.

▶ **Le message relatif à l'initiative populaire «Pour la sécurité alimentaire» est approuvé.\***

Le Conseil fédéral a approuvé le 24 juin le message relatif à l'initiative populaire «Pour la sécurité alimentaire».

▶ **La stratégie de lutte contre l'antibiorésistance, mise au point par le DEFR et le DFI, est approuvée.\***

Le 18 novembre 2015, le Conseil fédéral a approuvé la stratégie de lutte contre l'antibiorésistance.

**Objectif 10: Adaptation de la politique du logement aux nouvelles conditions du marché**

*Atteint*

▶ **Le message concernant la modification du droit du bail dans le code des obligations est approuvé.\***

Le Conseil fédéral a approuvé le 27 mai 2015 le message relatif à la modification du code des obligations (Protection contre les loyers abusifs).

**Objectif 11: Optimisation de l'exécution du service civil**

*Partiellement atteint*

▶ **La révision de l'ordonnance sur le service civil est approuvée par le Conseil fédéral et mise en vigueur au début de 2016.\***

L'ordonnance sur le service civil doit entrer en vigueur en même temps que la loi sur le service civil. En raison du retard pris lors des débats parlementaires sur la révision de la loi sur le service civil, l'entrée en vigueur a dû être repoussée à l'été 2016. Les travaux suivent leur cours.

## Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

**Objectif 1: La Suisse dispose d'un système d'infrastructures de transport développé, compatible et solide financièrement**

*Partiellement atteint*

- ▶ **Le message relatif à la création d'un fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), au comblement du déficit et au programme de développement stratégique des routes nationales est adopté.\***  
Le message a été adopté le 18 février 2015.
- ▶ **Le rapport de concept «Mobility Pricing» est adopté.\***  
Le 27 mai 2015, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport sur la tarification de la mobilité et lancé la procédure d'audition. Les avis reçus ont été analysés et résumés dans un rapport. La version finalisée de ce dernier n'a pas encore pu être approuvée, certaines questions concernant la suite de la procédure à définir simultanément devant encore être éclaircies.
- ▶ **Le message sur la révision de la loi sur la durée du travail est adopté.\***  
Le message a été adopté le 13 mai 2015.
- ▶ **Le rapport sur le transfert du trafic 2015 est adopté.\***  
Le rapport a été adopté le 4 décembre 2015.
- ▶ **La consultation sur l'organisation de l'infrastructure ferroviaire est ouverte.\***  
La consultation a été ouverte le 26 août 2015.
- ▶ **Le message sur le «Changement de système Financement de l'infrastructure ferroviaire, mise en œuvre» est adopté.**  
La matière a été intégrée dans le projet relatif à l'organisation de l'infrastructure ferroviaire, ce qui a permis de renoncer à un message séparé.
- ▶ **Le message sur le plafond de dépenses quadriennal du transport régional des voyageurs (TRV) est adopté.**  
Le 18 novembre 2015, le Conseil fédéral a pris une décision de principe sur la répartition des coûts du transport régional de voyageurs, décision qu'il a fallu discuter et clarifier avant la rédaction du message. C'est pourquoi l'élaboration de ce dernier a pris du retard et qu'il n'a pas encore pu être adopté.
- ▶ **Les adaptations d'ordonnances dans le cadre de FAIF sont adoptées.**  
Les ordonnances ont été adoptées le 14 octobre 2015.
- ▶ **L'ordonnance sur les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics (OTHand) est révisée.**  
L'ordonnance a été adoptée le 25 septembre 2015.

► **Le projet de réforme du système d'indemnisation pour le bruit est élaboré.**

En raison de l'attitude critique des cantons face au premier projet, deux autres modèles ont été élaborés afin de permettre la refonte du système d'indemnisation pour le bruit. Aucun des deux modèles ne pouvant être privilégié clairement d'un point de vue juridique, financier ou administratif, le DETEC a prié la CEATE-E, qui est à l'origine de ces travaux, d'évaluer la question et de prendre une décision quant à la suite de la démarche. Le projet n'a pas encore pu être présenté, car la CEATE-E n'a pas encore pris de décision.

**Objectif 2: Desserte aérienne internationale de la Suisse et sécurité du droit et de la planification pour les aéroports nationaux**

*Non atteint*

► **Le message sur la révision partielle 2 de la loi sur l'aviation est adopté par le Conseil fédéral.\***

L'objet, dont le projet a été mis en consultation du 5 juin au 30 septembre 2015, a encore pris du retard du fait de l'apparition de nouveaux questionnements, tant est si bien que le message n'a pas pu être adopté.

► **Le rapport sur la politique aéronautique 2015 est adopté.\***

Le rapport a été remanié sur certains points à la suite de la consultation des associations, entreprises et collectivités publiques à l'été 2015 puis mis au net par l'administration. Le Conseil fédéral n'a pas encore adopté le rapport car le remaniement et la mise au net du texte ont pris davantage de temps que prévu.

► **La mise en œuvre de mesures de sécurité supplémentaires à l'aéroport de Zurich est achevée pour l'essentiel.**

Diverses mesures ont été mises en chantier (construction d'un système d'arrêt d'urgence en bout de piste 28, mesure visant à rendre le croisement des pistes moins problématique, etc.) mais leur réalisation prendra encore du temps du fait qu'il manque l'assentiment de l'Allemagne pour certaines procédures.

► **Le processus de coordination concernant la fiche du PSIA de l'aérodrome de Dübendorf est achevé.**

L'adaptation de la partie conceptuelle du PSIA pour l'aérodrome de Dübendorf (et l'adaptation du plan sectoriel militaire) a été mise en consultation du 10 août au 11 novembre 2015 dans le cadre de procédures d'audition et de participation publiques.

► **Le nouveau modèle concernant les places d'atterrissages en montagne est adopté.**

Le Conseil fédéral a adopté le 21 octobre 2015 le nouveau modèle concernant les places d'atterrissage en montagne dans le cadre du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique et entériné un réseau de 40 places d'atterrissage en montagne.



**Objectif 3: La Suisse participe à la lutte contre le changement climatique et ses conséquences**

*Partiellement atteint*

- ▶ **Le message sur la ratification d'un accord bilatéral avec l'UE concernant le couplage des systèmes d'échange de quotas d'émission est adopté par le Conseil fédéral.\***

Suite à l'acceptation en février 2014 de l'initiative populaire «Contre l'immigration de masse», les négociations avec l'UE sur le couplage des systèmes d'échange de quotas d'émission ont été suspendues provisoirement et l'élaboration de l'accord bilatéral a pris du retard. Les délégations de négociation ont convenu d'un texte commun.

- ▶ **Les objectifs de réduction pour l'après 2020 ont été soumis à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.\***

Les objectifs de réduction des émissions de la Suisse, décidés par le Conseil fédéral le 19 novembre 2014, ont été soumis au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques le 27 février 2015.

**Objectif 4: La Suisse utilise les sols et le territoire de manière optimale et veille à protéger efficacement l'environnement, les terres agricoles et la nature, notamment par une meilleure coordination de l'organisation du territoire et des infrastructures**

*Partiellement atteint*

- ▶ **Le message relatif à la deuxième étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire est adopté.\***

Sur la base des résultats de la procédure de consultation sur la deuxième étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, le Conseil fédéral a décidé le 4 décembre 2015 de concentrer le projet de révision sur des thèmes essentiels de l'aménagement du territoire et de les approfondir en collaboration avec les cantons et les communes. En conséquence, le message a été reporté et n'a ainsi pas pu être adopté.

- ▶ **Le rapport sur la poursuite de la politique des agglomérations est adopté.\***

Le Conseil fédéral a adopté le 18 février 2015 le rapport sur la politique des agglomérations 2016+ de la Confédération.

- ▶ **Le plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse est adopté.\***

Le Conseil fédéral a défini le 18 février 2015, dans un document de travail, l'axe stratégique du plan d'action et a chargé le DETEC de présenter aux cantons pour consultation préalable les mesures qui les concernent en particulier (finances, personnel, calendrier). Le plan d'action, avec le projet de consultation et le modèle de financement, n'a pas encore pu être adopté car sa finalisation a pris plus de temps que prévu.

- ▶ **Le rapport sur la politique portant sur les espaces ruraux et les régions de montagne (en réponse à la motion Maissen 11.3927) est adopté.\***

Le rapport sur la politique de la Confédération pour les espaces ruraux et les régions de montagne (en réponse à la motion 11.3927 Maissen du 29 septembre 2011) a été adopté le 18 février 2015 par le Conseil fédéral.

- ▶ **Une stratégie permettant d'intégrer les intérêts de la Confédération dans les questions d'exploitation de l'énergie éolienne est disponible.**

La Conception énergie éolienne (base pour la prise en compte des intérêts de la Confédération lors de la planification d'installations éoliennes) a été mise en consultation le 22 octobre 2015.

- ▶ **Le rapport intitulé «Gérer les dangers naturels» (en exécution du postulat Darbellay 12.4271) est adopté.**

Le rapport portant sur la gestion des dangers naturels en Suisse comprend une analyse de la situation dans le domaine des dangers naturels et propose des mesures visant à améliorer la gestion globale des risques. Le projet d'acte normatif élaboré en parallèle met en évidence les lacunes constatées dans les bases légales et présente les adaptations nécessaires. Ces travaux sont menés en étroite concertation avec les divers acteurs dans le domaine des dangers naturels. Les instances concernées doivent à présent avoir la possibilité de s'exprimer sur les mesures dans le cadre d'une procédure de participation. Cette procédure n'est pas encore terminée.

**Objectif 5: L'approvisionnement de la Suisse en énergie est assuré de manière économique, durable et sûre**

*Non atteint*

- ▶ **Le message concernant l'arrêté fédéral relatif à la deuxième étape de l'ouverture du marché de l'électricité est adopté.\***

La consultation s'est déroulée du 8 octobre 2014 au 22 janvier 2015. La suite de la procédure dépend de l'accord sur l'électricité entre la Suisse et l'UE.

- ▶ **Le message relatif à la stratégie Réseaux électriques est adopté.\***

La procédure de consultation s'est déroulée du 28 novembre 2014 au 16 mars 2015. Le message n'a pas encore été approuvé par le Conseil fédéral car la finalisation des documents à l'issue de la procédure de consultation a pris plus de temps que prévu.

- ▶ **Les négociations avec l'UE visant un accord sur l'électricité sont achevées et le message correspondant est adopté.\***

Le message relatif à l'accord sur l'électricité / l'énergie avec l'UE n'a pas encore pu être adopté car il convient d'abord de clarifier les questions institutionnelles.

- ▶ **Les vérifications quantitatives nécessaires au projet de réglementation visant à mettre en œuvre un système d'incitation en matière climatique et énergétique sont effectuées et la procédure de consultation qui s'y rapporte est ouverte.\***

La procédure de consultation s'est déroulée du 13 mars au 12 juin 2015. Le Conseil fédéral a adopté le 28 octobre 2015 le message relatif à un système incitatif en matière climatique et énergétique et l'a transmis au Parlement.

- ▶ **L'analyse des risques et vulnérabilités concernant le secteur partiel «Approvisionnement en électricité» de la Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques est réalisée.**

L'analyse a été élaborée sous la direction du DEFR.

**Objectif 6: Développement de la politique relative à la radio et à la télévision d'une part et aux technologies de l'information et de la communication d'autre part**

*En majeure partie atteint*

- ▶ **La procédure de consultation relative à la révision de la loi sur les télécommunications est ouverte.\***

Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative à la révision de la loi sur les télécommunications le 11 décembre 2015.

- ▶ **La révision de l'ordonnance sur la radio et la télévision est adoptée (sous réserve de l'acceptation du projet de révision en cas de référendum).\***

Le calendrier de la révision de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV) a dû être revu en raison du référendum contre la LRTV révisée. Celle-ci a été acceptée par le peuple le 14 juin 2015. L'audition publique relative à la révision de l'ORTV a été menée du 25 août au 24 novembre 2015.

- ▶ **La mise en œuvre de la stratégie pour une société de l'information en Suisse est évaluée et la suite de la procédure est définie.**

Le contenu et les structures de mise en œuvre de la Stratégie du Conseil fédéral du 9 mars 2012 pour une société de l'information en Suisse ont été évalués par des experts de la Confédération et des experts externes. Les résultats ont été présentés à la délégation de l'infrastructure du Conseil fédéral le 10 septembre 2015 et la suite de la procédure définie.

- ▶ **L'activité d'attribution des noms de domaines sous «.swiss» a débuté.**

L'attribution des noms de domaine sous «.swiss» a débuté le 7 septembre 2015. Durant la phase de lancement, en l'espace de trois mois, 9738 demandes d'attribution ont été déposées.

- ▶ **Engagement international pour une gouvernance de l'Internet démocratique, participative et respectueuse de l'État de droit; renforcement de Genève en tant que centre dans ce domaine.**

La Suisse s'est engagée pour une gouvernance de l'Internet démocratique, participative et respectueuse de l'État de droit, tant dans le cadre du bilan des 10 ans du Sommet mondial de l'ONU sur la société de l'information (SMSI+10) que lors du processus de réforme de l'ICANN, l'autorité privée en charge de l'Internet, où la Suisse assure la présidence du Comité consultatif gouvernemental. La plateforme Internet lancée à Genève en 2014 a permis d'asseoir sa renommée en tant que centre neutre et utile pour les questions portant sur ce thème.

- ▶ **En matière de noms de domaine internet «.ch», les relations commerciales avec les clients finaux sont transférées comme prévu de Switch à des registraires reconnus.**

Le transfert des relations commerciales avec les clients finaux en matière de noms de domaine internet «.ch», de Switch à des registraires reconnus, s'est déroulé comme prévu.



